

Michael Smithies

Bernard Suisse

LE COUP D'ÉTAT AU SIAM EN 1688 :
UN DOCUMENT INÉDIT

Le coup d'État au Siam en 1688 : un document inédit

Après la mort du roi Narai, l'usurpation du trône par Phra Phetracha mit un sanglant point final aux ambitions colonialistes de Louis XIV sur le Siam et les troupes françaises abandonnèrent le royaume dans la honte et la précipitation. La *Relation de ce qui s'est passé à Louvo, royaume de Siam, avec un abrégé de ce qui s'est passé à Bangkok pendant le siège en 1688*, conservée aux Archives Nationales et que nous reproduisons ici, tranche singulièrement avec la grande majorité des témoignages qui nous sont parvenus sur ce coup d'État et ses conséquences. Contrairement à la plupart des protagonistes mûs par l'intérêt ou l'ambition, l'auteur anonyme – vraisemblablement un capitaine de la garnison de Bangkok –, se contente de rapporter sans fioritures ni commentaires les grands et les petits événements auxquels il participe ou assiste au jour le jour. Si la relation qui ouvre ce document ne contient que peu de révélations, l'abrégé qui la complète, présenté sous la forme d'un journal couvrant une période de seize mois entre janvier 1688 et avril 1689, fourmille en revanche de précisions, de détails et de repères chronologiques qui en font un texte précieux pour la compréhension de cet épisode peu glorieux de l'histoire de France.

The coup d'état in Siam in 1688 : an unpublished document

After the death of King Narai, the usurper Phra Phetracha delivered the final blow to the colonial ambitions of Louis XIV in Siam, and French troops withdrew in disorder from the kingdom. The 'Account of what took place at Louvo, in the Kingdom of Siam, with a summary of what occurred in Bangkok during the siege of 1688', kept in the French National Archives and reproduced here, is very different from most of the texts dealing with the coup d'état and its consequences. Contrary to many other protagonists, animated by personal grudge or ambition, the anonymous author, most probably a captain in the Bangkok garrison, limits himself to recording without flummery or comment events both large and small which he observed on a daily basis. While the account at the beginning of the document contains little that is new, the summary that follows it in the form of a journal covering the period of sixteen months from January 1688 to April 1689, is full of details and chronological precisions, making it an important text in contributing to understanding this less than glorious episode in French history.

LE COUP D'ÉTAT AU SIAM EN 1688 :

UN DOCUMENT INÉDIT

Michael SMITHIES

Bernard SUISSE

Les péripéties de la « révolution » de Siam de 1688 nous sont aujourd'hui assez bien connues par une multitude de documents émanant des sources les plus diverses ; officiers, jésuites, missionnaires ou employés de la Compagnie des Indes ont laissé suffisamment de relations, de lettres et de mémoires pour fournir, malgré de fréquentes contradictions sur des points de détails, une image assez homogène et cohérente du déroulement des événements.

Rares sont toutefois les témoignages dont la crédibilité n'est pas altérée par des considérations personnelles ou par des intérêts particuliers. Tous les protagonistes de cette pitoyable aventure avaient les meilleures raisons du monde de se haïr et bien peu avaient la conscience tranquille ; soucieux de se justifier ou de s'accabler mutuellement, ils n'hésitaient pas à travestir la vérité pour la rendre plus présentable et il est souvent difficile de démêler le vrai du faux parmi les insinuations perfides, les dénonciations calomnieuses, les mensonges éhontés ou les prudentes omissions. Les deux textes anonymes inédits que nous reproduisons ici présentent le rare intérêt de ne pas tomber dans ces travers. Ils rapportent objectivement et presque sèchement des faits et des dates, avec une rigueur toute militaire, en nous épargnant les commentaires partiels ou fallacieux.

Les trente et un folios recto verso intitulés « *Relation de ce qui s'est passé à Louvo, royaume de Siam, avec un abrégé de ce qui s'est passé à Bangkok pendant le siège en 1688* », conservés sous forme de microfilms aux Archives Nationales de Paris sous la référence *Col. C1/24 140r°-171v°*, ont incontestablement été rédigés par la même main. L'écriture rapide et peu soignée qui va se dégradant régulièrement au fil des pages, la méconnaissance des plus élémentaires règles d'orthographe et de grammaire - pourtant déjà bien codifiées à cette époque -, l'absence complète de ponctuation, les constructions de phrases hasardeuses, voire chaotiques, sont autant d'indices qui trahissent une instruction sommaire et un langage sans recherche. De toute évidence, notre auteur anonyme n'est pas un fin diseur, il manie sans doute la rapière avec plus de brio que la plume ; il parle peu, il va à l'essentiel et il écrit comme il parle. Lorsqu'il se hasarde à émettre quelque hypothèse personnelle, il s'empêtre vite dans une rhétorique obscure et peu convaincante.

Trente et un feuillets, une seule main, mais deux documents distincts réunis sous un même titre, peut-être d'auteurs différents ; le premier, qui va du folio *140r°* jusqu'au milieu du folio *150r°* est une relation datée de *Louvo, 1688*, survolant les événements jusqu'au début du mois de juillet. Elle ne mentionne pas la mort du roi Narai, survenue le 10 ou le 11 juillet, elle rapporte en revanche l'exécution de Phaulkon qui eut lieu le 5 juin. Les officiers français en garnison à Lopburi pendant cette période étaient, pour la plupart, en charge du commandement et de l'entraînement de la garde personnelle du roi. Quelques-uns furent arrêtés dès la mort de Phaulkon, et la répression s'amplifiant, ceux qui échappèrent aux geôles siamoises regagnèrent rapidement Bangkok. On peut supposer que ce fut le cas de notre témoin anonyme. Cette relation, rédigée dans un style presque impersonnel, ne laisse percer aucun indice quant à l'identité de son auteur et bien peu d'indications quant à ses sentiments intimes. Ce texte n'apporte guère d'éléments nouveaux et, tant par les faits rapportés que par

certaines tournures de phrases, il offre souvent de troublantes similitudes avec la relation du jésuite Le Blanc.

Autrement précieux, en revanche, est l'abrégé en forme de journal qui s'enchaîne directement à ce premier document au milieu du feuillet 150r°. Bien qu'il paraisse écrit au jour le jour, il s'agit vraisemblablement d'un texte rédigé d'une seule traite à Pondichéry, sans doute à partir de notes prises antérieurement ; tant par les petites anecdotes qu'il révèle que par les grands événements qu'il confirme, il nous paraît d'une indubitable authenticité. Robert Lingat le présentait comme *le récit le plus objectif qui nous soit parvenu*¹. C'est sans conteste un document majeur sur le siège de Bangkok, dont un des intérêts, et non des moindres, est de nous indiquer des jalons chronologiques précis qui font défaut dans les autres relations, souvent rédigées de mémoire longtemps après les événements. On pourrait croire cet abrégé inachevé, car il s'arrête abruptement à la fin du folio 171v° au moment du départ des troupes françaises pour l'expédition de Phuket et ne comporte ni date, ni signature : toutefois, les dernières pages, écrites manifestement dans l'urgence - ou la lassitude - deviennent quasiment illisibles et laissent à penser que l'auteur n'entendait pas poursuivre plus avant son récit. Faisait-il même partie de l'expédition, ou bien était-il parmi les troupes restées à Pondichéry pour assurer la défense du comptoir ? Nous en sommes réduits aux conjectures.

Conjectures également quant à l'identité de notre auteur : il utilise parfois la première personne, ce qui nous permet de déduire qu'il était officier, vraisemblablement capitaine - il évoque à plusieurs reprises sa compagnie à laquelle appartenait, nous dit-il, le soldat La Pierre, mort héroïquement lors de l'attaque de la barque le *Rosaire* -, il sous-entend qu'il fut l'un des neuf capitaines à participer au Conseil réuni par Desfarges pour décider du sort de

¹ Une lettre de Véret sur la révolution siamoise de 1688, *T'oung Pao* XXXI, 1935 : 342.

Mme Constance et qu'il se prononça, c'est tout à son honneur, contre le renvoi de la veuve de Phaulkon. Il nous apprend qu'il accueillait à *l'ordinaire* les visiteurs de marque de la garnison avant de les conduire au général, qu'il fit voile vers Pondichéry à bord du navire le *Louvo*, et qu'en en bon officier, il attendit que le dernier soldat fût monté à bord pour s'embarquer lui-même. Tout cela est encore trop peu et ni la déduction, ni l'élimination, ne permettent d'identifier sûrement notre auteur anonyme parmi tant de personnages possibles.

Nous avons utilisé pour cette transcription les microfilms qui se trouvent aux Archives Nationales de Paris et des photocopies de l'original conservé à Aix-en-Provence. Leur lecture est souvent difficile et les mots en fin de ligne sont fréquemment masqués dans les pliures du papier. Le cachet « *Marine et Colonies – Archives coloniales* » qui s'étale au milieu du recto de chaque feuillet, s'il témoigne du zèle infatigable du fonctionnaire préposé à l'archivage, ne facilite pas le déchiffrement du texte. Nous regrettons de n'avoir pu consulter le document original à Aix, qui nous aurait sans doute fourni des renseignements fort utiles, notamment au niveau graphologique.

Nous avons transcrit ce texte avec une orthographe moderne et nous nous sommes efforcés d'en reconstituer la ponctuation. Les crochets encadrent des mots ou des phrases dont le déchiffrement demeure incertain. Les mots ou les lettres en italique entre crochets ont été rajoutés par nous pour rétablir la logique du texte et en faciliter la compréhension. Les pointillés signalent les mots que nous n'avons pu reconstituer. Nous avons harmonisé l'orthographe des noms propres, mais signalé les épellations utilisées par l'auteur. Les vocables d'origine thaïe ont été romanisés selon les critères du *Royal Institute of Thailand*.

[f° 140r°] Relation de ce qui s'est passé à Louvo, royaume de Siam, avec un abrégé de ce qui s'est passé à Bangkok pendant le siège en 1688.

Il y avait à la cour un grand mandarin nommé Ok-phra Phetracha², homme hardi et entreprenant. M. de Constance³ s'aperçut au mois de mars que cet homme cabalait, qu'il sollicitait les mandarins contre M. Constance et les Français et avait gagné, entre autres, un favori du roi nommé Ok-phra Pi⁴ à qui il [*Phetracha*] promettait la couronne après la mort du roi⁵, qu'il faisait courir des bruits parmi le peuple que cette année devait être fatale au royaume par quelque grande révolution et tâchait d'éloigner les princes, frères du roi, de la succession, en inspirant au roi, dont la santé était mauvaise, de la défiance et de la haine pour ces princes.⁶

[140v°] M. Constance crut être obligé d'en avertir M. Desfarges⁷ pour prévenir cet ennemi commun, ce qu'il fit en cette manière : il envoya deux pères jésuites⁸ à M. Desfarges

² L'auteur épelle *Opra Pitratcha*. Frère de lait du roi Naraï, Phetracha était général en charge des éléphants royaux. Il régna sous le titre de Phra Phetracha entre 1688 et 1703.

³ Ou *Monsieur Constance*, ainsi que les Français nommaient Constantin Phaulkon, aventurier grec devenu le favori du roi Naraï avec la haute main sur les affaires de l'État.

⁴ Phra Pi ou Mom Pi, jeune page roturier recueilli très jeune au palais et considéré comme le fils adoptif du roi Naraï. L'auteur écrit *Opra Py*.

⁵ Phra Naraï, trentième roi d'Ayutthaya, régna sur le Siam entre 1656 et 1688. Unanimement décrit par les Français comme un esprit curieux et cultivé, les excès de sa politique d'ouverture aux étrangers suscitérent largement le coup d'État nationaliste de 1688.

⁶ Le roi avait deux demi-frères, Chao Fa Aphaïtot et Chao Fa Noï, ainsi décrits par l'abbé de Choisy (1687 : 254) : *l'un qui a trente-sept ans, et est impotent, fier, et capable de remuer, si son corps lui permettait d'agir ; l'autre qui n'a que vingt-sept ans, est bien fait, et muet. Il est vrai que l'on dit qu'il fait le muet par politique.*

⁷ L'auteur épelle *defarges*. On trouve également *Farges* ou *des Farges* dans d'autres relations. Il s'agissait du général commandant en chef des troupes françaises au Siam. Matamore borné et autoritaire, voire caractériel, d'une cupidité et d'une avarice sans borne, il fut unanimement détesté, tant par ses officiers que par ses propres enfants. Il mourut en mer lors de son voyage de retour en France.

⁸ Les pères Claude de Bèze et Marcel Le Blanc, deux des quatorze jésuites-mathématiciens envoyés au roi de Siam par Louis XIV, et qui ont rédigé chacun une relation des événements de 1688.

pour l'avertir de se tenir sur ses gardes et qu'on remuait dans le royaume, et qu'il l'avertirait de tout ce qui se passerait ; et quelques jours après il lui écrivit pour le prier de se rendre à Louvo⁹ et qu'il était du service des deux rois.

M. Desfarges se rendit à Louvo. Là, M. de Constance l'instruisit de toutes choses et lui représenta que, le roi n'étant pas en état d'agir et les princes haïs du roi renfermés dans le palais à Siam¹⁰, cet homme [*Phetracha*] se rendrait infailliblement le maître des affaires du royaume si l'on ne le prévenait et que, s'il se faisait roi, il perdrait la religion [*catholique*] et les Français qui n'étaient pas encore assez bien établis pour résister à tout un royaume ; [141r^o] que l'expédient le plus prompt était que M. Desfarges envoyât soixante ou quatre-vingts hommes, qu'on arrêterait cet homme sans peine avant que son parti fût formé et qu'on mettrait la terreur parmi les séditeux qui se dissiperaient.

M. Desfarges embrassa avec joie cette proposition, d'autant qu'il ne pouvait avoir en toute sa vie une occasion plus glorieuse que celle de sauver la couronne à un allié du roi [*de France*] et d'assurer les places de Bangkok et de Mergui, et dit qu'il voulait marcher lui-même avec les troupes.

M. Beauchamp¹¹, major de la place¹², était de cette conférence et il s'offrit à arrêter Phetracha et le tuer si on le voulait.

⁹ Aujourd'hui Lopburi en Thaïlande à 98 kilomètres au nord d'Ayutthaya. Le roi Narāi y avait fait bâtir un palais où il passait la plus grande partie de l'année.

¹⁰ Pour les Européens, le nom Siam désignait à la fois le royaume et, comme ici, la capitale Ayutthaya.

¹¹ *mr de baucham*, dans le manuscrit.

¹² *Le major, dans une place de guerre, est un officier qui doit y commander en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi, veiller à ce que le service militaire s'y fasse avec exactitude (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert 1765 IX : 844).* Par un brevet signé à Versailles le 31 janvier 1687 le sieur de Beauchamp, ci-devant capitaine au régiment de la Reine, était commandé pour occuper les fonctions de major dans le premier poste

M. Desfarges eut ce même jour un entretien de deux heures sur le même sujet avec M. de Constance ; il l'instruisit de toutes choses plus au long, mais surtout l'avertit que, quand il passerait à Siam avec les troupes, on ne manquerait pas de faire courir [141v^o] le bruit que le roi était mort et qu'on le dissuaderait de monter à Louvo. « Mais, au nom de Dieu, lui dit-il, Monsieur, n'ajoutez point de foi à ces bruits populaires. Vous êtes persuadé que le roi est vivant, puisque vous venez de le voir. »

Il partit le lendemain de Louvo pour Bangkok. Le 13 d'avril, il fit mettre toutes les troupes en bataille et en choisit lui-même les meilleurs quatre-vingts hommes¹³. avec lesquels il partit le lendemain, et six officiers de la [queue]¹⁴. Quand il fut à Siam, il alla descendre à la loge française et l'on ne manqua pas de lui dire ce que lui avait prédit M. de Constance pour le dissuader d'aller secourir le roi et M. Constance.

M. Véret¹⁵ le mena aux séminaires où M. de Lionne¹⁶ lui confirma la même chose.

qui sera occupé à Siam (A.N. C1/27 ff^o 41v^o-42r^o). Selon le témoignage du père de Bèze (1947 : 107 et 112), il avait la confiance de Desfarges et bénéficiait de la considération de Phaulkon. Dans une relation publiée en 1691, l'ingénieur et officier Vollant des Verquains, qui le détestait, dénonça largement son opportunisme et son appât du gain, le décrivant comme *une créature* du général (1691 : 38).

¹³ Desfarges écrit dans sa relation (1691 : 11) : *Je partis de Bangkok avec soixante et dix hommes et cinq officiers, plein d'inquiétude poutant pour le reste de ma garnison que j'étais obligé de laisser en si petit nombre.*

¹⁴ L'expression n'est pas claire et nous ne l'avons retrouvée dans aucun autre document militaire de l'époque. Peut-être l'auteur a-t-il voulu désigner les officiers *réformés*, qui contrairement aux officiers *en pied*, n'étaient en charge d'aucune compagnie particulière, mais assuraient des tâches de soutien pour soulager le travail des officiers en pied. C'est effectivement en qualité de capitaine et de lieutenant réformés que d'Assieu et Le Roy, deux des officiers ayant participé à cette opération et cités plus loin, avaient été commandés pour se rendre au Siam (A.N. Col. C1/27 f^o 10r^o). Le dictionnaire de Trévoux indique qu'*on appelle encore réformés des officiers qui n'ont jamais été en pied, mais qui ont obtenu des lettres de lieutenant, ou une commission de capitaine ou colonel, à la suite [à la queue ?] de quelque régiment* (Trévoux 1771 VII : 221). La Touche (1998 : 310-311) ne mentionne que cinq officiers *savoir deux capitaines, MM. d'Assieux et Des Farges l'aîné ; deux lieutenants, les sieurs Le Roy et de la Héronnière, et un enseigne, le sieur Danglard, tous bien armés et tous gens sur qui il [Desfarges] pouvait faire fond.*

¹⁵ *veret* dans le manuscrit ; on trouve également *Verret* dans d'autres documents. Le sieur Véret succéda à Deslandes-Boureau à la direction du comptoir de Siam. À la lumière de tous les témoignages, il apparaît comme un personnage cupide et faisandé qui faisait passer son enrichissement personnel bien avant les intérêts de la Compagnie.

M. l'évêque de Métellopolis¹⁷ dit à M. de Lionne qu'il ne fallait pas se décider si vite dans une affaire de cette importance et qu'il fallait [142r^o] envoyer un officier à Louvo pour voir si le roi était mort.

M. Desfarges envoya son lieutenant¹⁸ qui trouva tout tranquille à Louvo et qui ne vit aucun mouvement. Il fut d'abord chez les pères jésuites qui avaient cette nuit-là observé une éclipse de lune¹⁹ dont le roi avait envoyé lui-même demander des particularités, ainsi que ces père lui dirent. Il fut de là chez M. Constance où il trouva tout paisible.

M. Constance l'assura que le roi était en vie, aussi bien que le sieur Beauchamp, major de la place et le chevalier Desfarges²⁰ qui lui firent faire le tour du palais où ils trouvèrent une paix profonde. Il fut expédié sur l'heure avec une lettre de M. Constance pour M. Desfarges où il le pria de monter à Louvo avec ses troupes et que les choses étaient dans le même état qu'il les avait laissées en partant de Louvo, et qu'elles [142v^o] subsisteraient encore quelque temps.

¹⁶ Artus de Lionne, fils du secrétaire d'État Hugues de Lionne. Né en 1655 à Rome, il arriva au Siam en 1681 et en apprit la langue, connaissance qui le fit choisir pour raccompagner l'ambassade du chevalier de Chaumont et servir d'interprète aux trois ambassadeurs siamois qu'il suivit pendant tout leur séjour en France. Il se rembarqua pour le Siam avec l'ambassade La Loubère-Céberet. Nommé coadjuteur de Mgr Laneau le 20 mai 1686 et évêque de Rosalie le 5 février 1687, l'abbé de Lionne refusa cette double nomination et n'accepta d'être évêque qu'en 1696. Il gagna la Chine en 1690, puis revint en Europe en 1702. Il mourut à Paris en 1713.

¹⁷ Louis Laneau. Né en 1637, il arriva dans le royaume en 1664 en qualité de vicaire apostolique de Nankin et du Siam et fut sacré évêque *in partibus* de Métellopolis le 26 mars 1674 à Ayutthaya. Il joua un rôle considérable dans l'établissement du séminaire des Missions Étrangères et fut emprisonné et durement persécuté lors du coup d'État de 1688. Il mourut à Ayutthaya le 16 mars 1696.

¹⁸ Le lieutenant Le Roy, cité plus bas.

¹⁹ Il y eut une éclipse partielle de lune visible d'Ayutthaya dans la nuit du 15 au 16 avril 1688.

²⁰ Fils cadet du général. Desfarges s'était embarqué pour le Siam avec ses trois fils, le chevalier, le marquis et l'abbé. Seuls les deux premiers demeurèrent dans le royaume avec leur père ; l'abbé revint en France sur le navire le *Gaillard* avec La Loubère et le père Tachard. On trouve mention de sa mort dans le Journal de Dangeau daté de Marly, le 10 novembre 1690 (1854 III : 247) : *l'abbé de[s] Farges est mort ; il avait une abbaye de 5 ou 6.000 livres de rente auprès de Thouars ; il est fils de de[s] Farges qui était à Siam, et que l'on ne sait pas ce qu'il est devenu.*

M. Desfarges était avec ses troupes à une lieue et demie²¹ de Siam, qui attendait le retour de M. Le Roy, lieutenant, qui arriva le lendemain au soir, et le lendemain matin M. Desfarges se rendit chez M. Véret et de là chez MM. les évêques²² où il fut résolu qu'il n'irait point à Louvo et qu'il s'en retournerait à Bangkok²³.

Il envoya M. d'Assieu²⁴, capitaine en qui il avait beaucoup de confiance alors, pour avertir M. de Constance de son retour à Bangkok et des raisons qui l'avaient obligé de s'en retourner. Il arriva à Louvo le jour de Pâques²⁵, où il trouva tout tranquille aussi bien que sur les chemin, et assista le soir et le matin aux services qui se firent dans la chapelle de M. Constance où il était avec Mme Constance et plusieurs chrétiens de diverses nations.

M. Constance fut au désespoir [143r^o] d'apprendre par M. d'Assieu que M. Desfarges lui avait manqué de parole.

²¹ Une lieue représentait environ 4 kilomètres.

²² Mgr Laneau, évêque de Mételopolis, et l'abbé de Lionne, évêque de Rosalie.

²³ Véret, l'abbé de Lionne et Mgr Laneau, pour des raisons diverses, pesèrent lourdement dans cette décision par laquelle Desfarges montrait clairement que les Français abandonnaient Phaulkon à son sort. Beaucoup d'historiens ont vu dans cette « trahison » le tournant des événements. Pour notre part, nous serions davantage enclins à penser qu'un coup de force de Desfarges contre Phetracha, même s'il avait réussi, ce qui est peu probable, n'aurait fait que différer un mouvement de libération nationale qui paraissait inéluctable. Il est difficile d'imaginer que quatre-vingts soldats fatigués et démoralisés - c'était alors les seules ressources de Desfarges - aient pu bouleverser le destin d'une nation. Les témoignages divergent tellement entre ceux qui n'ont remarqué aucun mouvement de troupes et ceux qui ont vu, comme Véret ou l'abbé de Lionne, tout le royaume en arme et des camps abritant plusieurs milliers de Siamois qu'il est difficile aujourd'hui de juger du bien-fondé de la décision du général. Nous retiendrons tout de même cet extrait d'une relation que Beauchamp écrivit à Middelbourg le 17 novembre 1689 et dans laquelle il relate un épisode de son séjour à Pondichéry : *J'ai pris la déposition de l'ambassadeur et de l'otage qui ont déclaré que les gens qui travaillaient dans la place étaient gens d'Ok-phra Phetracha et qu'il avait toujours trois ou quatre mille hommes dans les bois de Bangkok et qui n'attendaient que ses ordres pour nous venir couper la gorge. Je lui demandai si M. Constance le savait ; il me dit que non. Je lui demandai si Ok-phra Phetracha savait que M. Desfarges dût monter à Louvo, il me dit que oui, qu'il l'attendait avec quinze mille hommes qui étaient dans les pagodes et les bois* (A.N. Col. C1/25 f^o 82r^o).

²⁴ *dasieux* dans le manuscrit. On trouve de multiples épellations de ce nom : *d'Acieux, Dacieux, Dacieu, Dacia* ou *d'Assieux*, qui sont toutes plausibles. Les documents officiels rédigés à Versailles mentionnent *d'Assieu*, c'est l'orthographe que nous avons retenue.

²⁵ Dimanche 18 avril 1688.

Il écrivit une seconde lettre à M. Desfarges et chargea M. d'Assieu de lui bien représenter la conséquence et les suites fâcheuses qui pourraient arriver si l'on ne prévenait pas les malheurs dont il l'avait averti, et il le pria par sa lettre de monter à Louvo avec ses troupes, à quoi M. Desfarges répondit qu'il était incommodé et qu'il ne pouvait pas dégarnir sa place.²⁶ ..

Peu de temps après l'on fut pleinement convaincu que le roi n'était pas mort. Il se montra en public et donna une audience particulière aux pères jésuites, ce qui fit voir à M. Desfarges qu'on l'avait mal informé et cru trop légèrement.

M. Constance lui fit de grandes plaintes par ses lettres d'avoir révélé ses secrets et d'avoir suivi le conseil de gens qui lui étaient peu affectionnés.

[143v°] M. Desfarges lui répondit qu'il l'accablait de plaintes et qu'il y était plus sensible qu'à la maladie qui l'arrêtait et que tout ce qu'il pouvait faire alors pour son service était de lui présenter un refuge dans Bangkok, ou au moins à Mme Constance et à son fils, s'il n'y voulait pas encore venir lui-même.

Mais M. Constance n'accepta pas ces offres, tant par la considération de son honneur qui aurait été flétri par cette fuite, laquelle l'aurait fait passer pour un traître, que pour la défense de sa cause et celle des Français qui ne pourraient subsister s'il abandonnait le

²⁶ Cette indisposition avait toutes les apparences de la maladie diplomatique. Beauchamp, dont les témoignages sont souvent peu fiables lorsqu'il s'agit du général, évoque une autre maladie de Desfarges survenue à la fin de juin 1688 et qui démontre, s'il en était besoin, que l'homme était dur au mal : *Je l'ai vu, et toute la garnison, sur le fossé avec la fièvre disant, quand on le pria de prendre du repos, qu'il ne songeait pas à son mal quand il travaillait pour le service et la gloire du roi* (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 544r°). Vollant confirme que, cette fois-là, Desfarges se portait le mieux du monde, mais *qu'il feignit une maladie pour avoir un prétexte de ne pas remonter à Louvo et pour couper court à toutes les instantes prières que lui fit faire M. Constance* (A.N. Col. C1/25 f° 88v°).

gouvernement, et ne doutant pas qu'il ne le livrât aux ennemis s'ils le menaçaient de la guerre, comme il a fait par la suite [avec] Mme Constance.

Quoique nous eussions abandonné M. Constance, il nous demeura attaché jusqu'à la fin parce qu'il ne pouvait se soutenir sans nous comme nous ne [144r^o] pouvions subsister sans lui.

Il nous avait envoyé quelque temps auparavant deux cents vaches²⁷ dans la place et pressa souvent par ses lettres de prendre des vivres et des poudres ; entre autres, un jour, le sieur Beauchamp major de la place et M. Véret étant chez lui, il dit au major qu'une place de guerre devait avoir toujours des poudres et des munitions pour un an de siège et lui demanda combien il en faudrait pour soutenir un an de siège dans Bangkok. M. de Beauchamp lui répondit qu'il ne pouvait pas bien lui faire le détail sur-le-champ, sur quoi M. Véret dit au major : « Venez souper avec moi, nous ferons le compte ensemble, ensuite nous l'apporterons à M. Constance. »

M. de Beauchamp, major de la place, fut ensuite à Bangkok et à son retour dit à M. Constance qu'il y avait des munitions pour dix-huit mois dans la place et il n'y avait que vingt milliers²⁸ de poudre dans la place.

²⁷ Ce chiffre est confirmé par le père Le Blanc (1692 I : 104). Il n'y avait que cent vaches selon Beauchamp (B.N. Ms. Fr. 8210 f^o 507r^o), et entre quatre-vingts et cent d'après Vollant (1691 : 80-81) qui précise qu'on ne put les tuer faute de sel pour les conserver.

²⁸ Un millier valait mille livres. Il s'agissait de la livre de Paris, dite *livre poids de marc*, qui pesait environ 489 g. La Touche atteste que l'armement était important, puisque le fort des Français était défendu par deux cents pièces de canon (1998 : 321). Confirmant les propos de l'auteur de la relation, Vollant (1691 : 86) indique que les vaisseaux français avaient apporté vingt milliers de poudre, dont il restait encore seize à dix-sept milliers à la fin du siège. Le père Le Blanc rapporte que Phaulkon avait pressé Desfarges de prendre des poudres dans les magasins du roi de Siam et des vivres autant qu'il en faudrait pour un an de siège si on avait à le soutenir jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France ; mais on lui fit réponse qu'on avait déjà des poudres et qu'il n'y avait point encore de magasins pour en prendre davantage (Le Blanc 1692 I : 104-105). Il est difficile aujourd'hui d'estimer précisément ce que représentaient ces vingt milliers de poudre ; Desfarges et Beauchamp se plaignirent

[144v°] M. de Constance écrivit pour lors à M. Desfarges d'examiner si le fort du côté de l'Ouest pouvait incommoder celui du côté de l'Est²⁹. en cas qu'il arrivât des affaires, et s'il incommodait le fort du côté de l'Est, de lui écrire, afin qu'il envoyât des ordres pour le démolir. Je ne sais à quoi il a tenu qu'on ne l'ait démoli ; nous l'avons abandonné tout entier et du moment que nous l'eûmes quitté, les Siamois s'en emparèrent, d'où ils nous ont fort incommodés pendant tout le siège.

M. Constance a toujours commandé, jusqu'au jour de sa prise, des Siamois pour venir travailler aux fortifications.

Ok-phra Phetracha, par le moyen de ses partisans, en débauchait sur la fin une bonne partie³⁰.

M. Desfarges se plaignit à M. de Constance de cette désertion. M. Constance en fit rapport au roi, et le roi ordonna qu'on envoyât des exécuteurs de justice [145r°] pour découper la peau de la tête aux mandarins qui commandaient les travailleurs³¹. Ils arrivèrent à Bangkok, mais M. Desfarges demanda leur grâce.

par la suite d'en manquer, et l'auteur de la relation indique clairement qu'à ses yeux, cette quantité était insuffisante pour soutenir un long siège.

²⁹ Faute de troupes suffisantes, Desfarges ne pouvait défendre ces deux forts, situés de part et d'autre du fleuve Chao Phraya. Il choisit d'occuper le fort de l'Est érigé sur la rive gauche à l'opposé de la ville, et abandonna celui de l'Ouest aux Siamois sans le détruire complètement, ce qui fut une erreur stratégique lourde de conséquences.

³⁰ En plus de ces désertions volontaires, Beauchamp accusa Vollant des Verquains d'avoir débauché un grand nombre de Siamois pour construire, à son compte, des maisons de plaisance, ce dont Desfarges fut tellement irrité qu'il fit mettre l'ingénieur aux arrêts pendant quelques heures (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 514v°-515r°) ; toutefois, la haine que le major vouait à Vollant était telle que cette affirmation est à considérer avec la plus grande prudence.

³¹ Ce châtement réservé aux nobles consistait à entailler la peau du crâne avec le tranchant d'un sabre.

Cependant Ok-phra Phetracha amassa du monde et forma son parti, pendant deux mois qu'on lui laissa de loisir. Pour cela, il faisait entendre au roi qui était dans une langueur mortelle et qui haïssait beaucoup ses frères que ces princes avaient dessein d'outrager son corps après sa mort en vengeance de mauvais traitements qu'ils avaient reçus de lui³², ce que le roi appréhendait plus que la mort ; mais en même temps, il lui disait de ne rien appréhender, que lui et un autre mandarin nommé Ok-phra Pi, avec M. Constance et les Français, sauraient le défendre après sa mort comme pendant sa vie et lui feraient rendre les derniers honneurs et que pour cela ils formeraient un bon parti à la cour et dans le royaume [145v°] afin d'ôter au roi tous les soupçons qu'il pourrait avoir s'il apprenait [quelque chose] de leurs mouvements.

M. Constance prit le temps de la maladie du roi pour lui représenter de pourvoir à la sûreté de ses États en déclarant son successeur parmi tous ceux de la famille royale, espérant par ce moyen frustrer son ennemi de ses espérances et faire déclarer le royaume en faveur du légitime héritier³³. L'affaire fut proposée au Conseil.

Ok-phra Phetracha en fut extrêmement irrité contre M. Constance et dit que les premiers qui seraient assez hardis pour proposer au roi de leur donner pour maître un de ces princes contrefaits et inhabiles à régner, il le tuerait de sa main.

³² Les deux frères du roi étaient alors en disgrâce, *l'un*, rapporte le père Le Blanc (1692 I : 18-19) *par ses emportements qui lui firent souvent perdre le respect ; l'autre par la hardiesse qu'il eut de débaucher la femme la plus favorisée du sérail et tous deux par la malheureuse conjuration des Macassars, dans laquelle ils se trouvèrent engagés, ce qui avait changé la bonne volonté du roi pour eux en aversion et l'avait obligé de les tenir en prison perpétuellement dans le palais de Siam.*

³³ Dans la tradition siamoise, l'héritier légitime de la couronne était le frère aîné survivant du roi. Toutefois, cette règle fut rarement appliquée et l'histoire du Siam est émaillée d'une longue suite d'usurpations, souvent conclues dans le sang. En tout état de cause, le souverain pouvait désigner par avance son successeur, sans que rien ne garantisse que son choix serait respecté.

Il était impossible à M. de Constance d'avertir le roi de tout ce qui se passait. Le prince était obsédé nuit et jour pendant sa maladie.³⁴.

[146r°] De ces deux favoris, Ok-phra Pi et Phetracha, chefs de la conspiration, lesquels se voyant découverts se seraient portés aux extrémités comme ils firent au premier avis qu'en eut le roi, que parce que le roi, irrité contre ses frères et prévenu entièrement de ces vaines froideurs et du secours que lui promettaient ces deux traîtres, aurait cru que ce qu'on disait de leurs secrètes intrigues était pour son service, et qu'enfin quand le roi l'aurait cru, n'étant pas en état d'agir, il éclaterait en vain, ces conjurés étant maîtres dans le palais lèveraient le masque et se déclareraient, comme il arriva dans peu de jours.³⁵.

Ok-phra Phetracha et Ok-phra Pi se brouillèrent à l'occasion d'un poste près le palais que chacun voulait occuper.

Ok-phra Pi connaissant dans cette encontre que Ok-phra Phetracha le jouait et voulait prendre pour lui la couronne qu'il lui avait fait espérer, alla se jeter aux pieds du roi et lui avoua son crime.

³⁴ Cette maladie reste mal identifiée. Les témoins ont décrit une fièvre récurrente, une toux obstinée et des difficultés respiratoires. Le père de Bèze (1947 : 94) évoque une santé assez délicate et une toux asthmatique persistant depuis quatre ou cinq ans, qui s'amplifia brutalement au mois de février 1688. Des rumeurs d'empoisonnement ont parfois circulé, impliquant les Hollandais et Daniel Brockebourde, un chirurgien protestant natif de Sedan. *On assure*, écrit François Martin, fondateur et directeur du comptoir de Pondichéry, qui fait état « d'informations sûres », *que l'on a des témoignages par les mêmes informations qu'on mêla du poison dans un breuvage qu'on donna au roi, qui avança beaucoup sa mort* (Martin 1934 III : 15). Une déposition d'origine suspecte signée par le français Rival, gouverneur de Phuket, et conservée aux Archives Nationales de Paris (A.N. Col. C1/24 ff° 58r°-59r°) reprend ces mêmes accusations. Le Journal de la Mission du 10 septembre 1688, soit deux mois après la mort du roi Narāi, rapporte un fait troublant : *Le 10, le capitaine de la faiturie hollandaise et maître Daniel, qui quoique français par la naissance garde un fond de haine insatiable contre le nom Français, et principalement contre les prêtres et les religieux, furent, je ne sais pourquoi, dans le palais, et reçurent par présent du roi, le premier une boîte d'or, le second une boîte d'argent, avec la qualité d'Ok-phra donnée à l'un et à l'autre* (Launay 1920 I : 228). Martineau, le rédacteur du journal, ajoute que cette gratification avait toutes les apparences d'une récompense. On peut effectivement se demander en remerciement de quelle basse besogne...

³⁵ La phrase est amphigourique à souhait. Ainsi, on ne sait trop de qui proviennent ces *vaines froideurs* dont le roi était prévenu.

Le roi se mit dans une colère extrême contre Phetracha, fit venir M. [146v°] Constance et lui fit de grands reproches de ce qu'il ne l'avait pas averti lui-même d'une conspiration qu'il ne pouvait ignorer.

M. Constance se disculpa auprès du roi par les raisons que je viens de dire et le roi ordonna tout haut en présence de plusieurs courtisans qu'on arrêtât le lendemain Phetracha, mais [celui-ci] ayant [été] averti prévint l'exécution en se rendant le lendemain au palais après midi, 18 de mai, [et il] environna le palais avec bien cent cinquante hommes et se rendit maître de la personne du roi.

M. Constance accourut au palais pour secourir le roi, accompagné des officiers français et quelques-uns de ses gardes qui furent arrêtés à la porte du palais³⁶.

M. Constance le fut en dedans par Phetracha même à la tête de son monde, et les trois officiers français le furent aussi et désarmés sur l'heure, ensuite remis en liberté pour ne point donner de défiance aux Français et les attirer tous ensemble dans un même piège qu'on leur tendit en cette manière.

[147r°] Phetracha avait écrit à MM. les évêques et au sieur Véret qu'ils ne s'étonnassent point des bruits qu'ils entendraient dans le royaume, que tout y était fait par ordre du roi, qu'on n'en voulait ni à la religion ni aux Français et que les évêques étant des

³⁶ Les officiers français étaient Beauchamp, le chevalier de Fretteville et le chevalier Desfarges, fils cadet du général. De Bèze (1947 : 115) indique que la garde personnelle de Phaulkon se composait de quinze soldats anglais et quelques autres européens ; quelques lignes plus loin (1947 : 116) il précise que ces autres Européens étaient des Portugais. Beauchamp, trouvant peut-être qu'il était peu glorieux pour un officier français de se faire arrêter par cent cinquante Siamois, n'hésite pas à pas à parler de deux mille soldats (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 521v°-522r°), et affirme qu'il ne se rendit que sur la prière de Phaulkon, qui lui dit, *d'une voix tremblante* : « Seigneur Major, rendez à Pitracha [Phetracha] votre épée. »

personnes aussi sages, il aurait besoin de leur conseil et de leur présence pour l'aider à soutenir le poids des affaires dont le roi l'avait chargé.

M. Véret écrivit une lettre à M. le chevalier Desfarges, que Beauchamp, major de la place, a fait voir à M. Desfarges et gardé, par laquelle il avertissait le chevalier que c'était à présent Ok-phra Phetracha qui commandait et qu'il ne fallait recevoir les ordres que de lui et qu'au net, ils étaient en sûreté comme dans Paris et dorénavant ils auraient voix au chapitre et part aux affaires³⁷.

M. de Lionne arriva ensuite à Louvo rempli de grandes espérances. Il ne voulut écouter aucun conseil, ni des pères jésuites ni des officiers qui avaient vu comme l'affaire s'était passée. [147v^o] Il soutint toujours qu'il fallait abandonner M. Constance comme un particulier et ne témoigner avoir aucune liaison avec lui³⁸.

Il fut appelé ensuite au palais par Phetracha avec MM. de Fretteville³⁹, [le] chevalier Desfarges et Beauchamp, major de la place. Il leur parla assis sur un carreau⁴⁰ environné de ses partisans et au milieu de quatre sabres, deux à droite et deux à gauche.

³⁷ Pour sa propre sécurité, Véret, que Saint-Vandrilte décrivait comme *ennemi juré de M. Constance et grand ami d'Ok-phra Phetracha qui lui écrivait de temps en temps des lettres* (A.N. Col. C1/25 f^o 107r^o), avait tout intérêt à se débarrasser de Phaulkon, vraisemblablement informé des multiples malversations et canailleries que le chef du comptoir commettait régulièrement au détriment des intérêts de la Compagnie. Le chevalier de Forbin, arrivé au Siam en 1685 avec l'ambassade de Chaumont et qui y demeura quelque temps à la demande du roi Narai révèle une anecdote qui éclaire la haine qui régnait entre le chef du comptoir et le favori grec : abusant de son autorité, Phaulkon avait fait arrêter le sieur de Rouan, un marchand français protestant qui avait refusé de lui céder à vil prix du bois de santal. Véret, voulant avoir satisfaction de l'affront qu'il prétendait avoir été fait à la nation (Forbin 1991 : 61), alla demander raison au roi de cet abus de pouvoir. Le souverain, tout entier acquis aux Français, prit fait et cause pour le marchand et menaça de châtier M. Constance qui ne dut sa grâce qu'à l'intervention de Forbin, dont le chevalier fut d'ailleurs bien mal récompensé.

³⁸ On verra plus loin à plusieurs reprises que l'auteur de la relation n'était pas très porté sur la conduite de l'abbé de Lionne.

³⁹ Ancien garde-marine, page de la chambre du roi, le chevalier de Fretteville faisait partie des douze gentilshommes qui accompagnèrent l'ambassade de Chaumont en 1685. Il revint en France puis se rembarqua pour le Siam en 1687 avec l'ambassade La Loubère-Céberet.

M. de Lionne qui s'était apparemment figuré mille choses avantageuses dans cet appel du grand mandarin, trouva que ce n'était pour autre chose que pour aller à Bangkok persuader à M. Desfarges de se rendre à Louvo de la part du roi, à faute de quoi les Français seraient regardés comme des usurpateurs et l'amitié royale rompue.

M. de Lionne arriva à Bangkok et comme il avait auparavant empêché M. Desfarges de monter pour M. Constance à Louvo, il lui persuada de le faire pour Ok-phra Phetracha. Je ne pénètre pas dans les raisons particulières de chagrin qu'il avait contre lui⁴¹.

[148r^o] M. Desfarges qui avait dit à M. Constance, quand il l'appelait, qu'il ne pouvait pas quitter la place dans laquelle M. de Lionne et le sieur Véret lui persuadaient qu'il se défendrait contre tout le royaume, trouva deux mois après que la place était insoutenable. Quand Phetracha l'appela, il paraît en cela que ces messieurs avaient peur de perdre leur séminaire s'ils ne faisaient [*pas*] ce que voulait Phetracha, et néanmoins les uns et les autres avons tout perdu.

M. Desfarges partit de Bangkok avec son fils aîné⁴², sans prendre conseil de personne que de M. de Lionne. Sitôt qu'il fut hors de la place, il fut entouré de vingt ou trente balons.⁴³

⁴⁰ Selon Furetière (1690 : n.p.) *un grand oreiller ou coussin carré de velours*.

⁴¹ La construction de la phrase n'est pas claire, et l'on ne comprend pas très bien contre qui l'abbé de Lionne avait des *raisons particulières de chagrin*. Il s'agit vraisemblablement de Phaulkon. Les archives des Missions Étrangères conservent une violente diatribe non signée, mais de l'écriture de l'abbé, qui en dit long sur l'inimitié qui régnait entre le missionnaire et le favori grec : *détesté de toutes les nations qui sont en Siam et aux environs ; qui a rompu avec tous par ses manières insupportables ; qui n'a pas un ami et n'en peut avoir ; qui par le commerce qu'il a avec les Français fait que les Siamois, qui le croient uni aux Français, haïssent les Français à cause de lui ; qui, ayant rompu avec toutes les nations, ne se peut conserver auprès du roi de Siam que par les Français, le roi de Siam croyant qu'il contribue beaucoup à cela ; qui est détesté de tout le peuple de Siam pour les impositions qu'il fait mettre sur les habitants ; qui, si le roi venait à mourir, serait déchiré en mille pièces par les Siamois ; avec qui on ne gagnera jamais rien par amitié, mais selon qu'il espérera ou craindra, si on lui remet les choses ; qui fera échouer le voyage à venir comme les autres et trouvera moyen de se conserver toute l'autorité ; qui, s'il peut, ne manquera point de faire revenir les Anglais et de les mettre en parallèle avec les Français, pour dominer sur tous les deux ; enfin vrai Grec de nation et de naturel* (Launay 1920 I : 124-125).

qui le conduisaient avec de grands cris comme en triomphe. On lui avait fait croire que c'était pour aller prendre possession des maisons et charges de M. Constance, mais il s'aperçut bientôt qu'il était au pouvoir et à la discrétion de son ennemi.

En arrivant à Louvo, on le conduisit au palais avec ses deux enfants. [148v^o] Phetracha lui dit avec beaucoup de hauteur qu'il fallait qu'il sortît toutes les troupes de Bangkok et qu'il répondît sur trois choses : la première ce qu'il était venu faire en le royaume ; la seconde pourquoi il avait maltraité les Siamois et la troisième pourquoi il n'avait pas obéi au roi qui lui avait ordonné de venir à Louvo et pour quel dessein il était venu à Siam avec des troupes ; après quoi, si on le trouvait innocent, on le renverrait à Bangkok ou à la guerre contre les Laos.

Il parut de cette sorte sans faire aucune mention du roi notre maître. Il dit seulement qu'il était venu pour servir le roi de Siam et que si l'on n'agréait plus ses services, il ne demandait que des vaisseaux pour sortir du royaume.

Et on l'obligea à écrire une lettre à M. du Bruant⁴⁴ par laquelle il lui ordonna[it] de sortir de Mergui avec toutes ses troupes et de le venir joindre dans des bois qu'on lui marqua,

⁴² Le marquis Desfarges.

⁴³ Mot d'origine portugaise qui désignait de grands bateaux à rames creusés dans de gigantesques troncs d'arbre. Ces embarcations légendaires, souvent somptueuses, étaient réservées aux nobles et aux mandarins. Toutes les relations de l'époque les ont largement décrites.

⁴⁴ Un brevet signé de Versailles le 31 janvier 1687 désignait le *sieur du Bruant, major du régiment de Feuquière, pour commander sous les ordres du sieur Desfarges le second poste qui sera occupé par ses troupes dans le royaume de Siam, avoir en toutes occasions le premier commandement après lui, et faire ses fonctions en son absence* (A.N. C1/27 f^o 40v^o). François Martin (1932 II : 520) le décrivait comme *un esprit fin, délicat, qui savait beaucoup, mais fort difficile à s'entretenir longtemps en intelligence avec lui ; sa grande délicatesse lui faisait observer jusqu'aux moindres mouvements des personnes ; extrêmement défiant, il n'était pas aimé des officiers par la peine qu'il y avait de ménager son amitié ; il demandait la soumission dans les subalternes et beaucoup de déférence.*

pour aller faire ensemble la guerre aux ennemis du roi de Siam⁴⁵. Après cela, on le renvoya et l'on [149r^o] retint ses deux enfants qui furent mis aux fers avec MM. de Fretteville, de Saint-Vandrilie, de Lasse⁴⁶ et des Targes⁴⁷ et tous les chrétiens de Louvo.

Dès ce soir même M. Constance fut mis à mort⁴⁸ quand Phetracha vit le peu d'intérêt qu'on prenait à lui. Il publia qu'il l'avait fait mourir avec Ok-phra Pi⁴⁹, comme deux traîtres au roi qui voulaient usurper la couronne.

Il fit ensuite égorger les deux princes frères du roi⁵⁰ et fit enlever Mme Constance de sa maison, la fit transférer dans une petite écurie, lui fit donner deux fois le rotin⁵¹ et la question pendant cinq heures, ensuite [en suite ?] des bastonnades.

⁴⁵ Cette lettre fut volontairement rédigée dans un invraisemblable galimatias, satisfaisant pour les Siamois, mais qui démontrait à l'évidence à un Français qu'elle avait été écrite sous la contrainte. Le stratagème fonctionna parfaitement et du Bruant, devinant sans peine l'avertissement de Desfarges, demeura à Mergui.

⁴⁶ Delas, ou encore Dilas suivant d'autres sources. On trouve un *De Laze, officier du roi*, sans doute le même, dans le *Catalogue des prisonniers ecclésiastiques et laïques* dressé par le missionnaire Martineau en 1690 (Launay 1920 I : 248), ce qui indiquerait que cet officier faisait partie des troupes que Desfarges laissa en arrière et qui furent capturées par les Siamois. À en croire le journal de la Mission, leur traitement fut particulièrement rude : *il y en eut d'entre eux qui furent traînés le long des rues et chemins, déjà à demi-morts de coups, avec la cangue au col, à peu près comme on ferait à un chien mort pour le jeter à la voirie. Tous furent amenés à la ville chargés des cinq prisons, après avoir passé plusieurs jours, tant à la barre qu'à Bangkok, dans des tourments qu'il serait difficile d'exprimer* (Launay 1920 I : 222). Une fois libéré, Delas se réfugia, comme la plupart des Français, au séminaire des Missions Étrangères, où il causa bien des soucis aux bons pères, ainsi que s'en plaignit amèrement Mgr Laneau dans une lettre du 21 décembre 1693 adressée à M. de la Vigne : *pour les officiers, comme ils se regardaient au-dessus du commun, aussi ne faisaient-ils pas grand cas de ce que nous leur disions ; et ils nous ont donné assez d'exercice durant le temps qu'ils ont été en notre séminaire ; et nous n'y avons eu de la paix que lorsqu'ils en ont été dehors. Il est vrai que ç'a été par notre faute, à cause que dans les commencements qu'ils y vinrent, nous avons trop d'égards pour eux, et surtout M. Martineau qui fait trop de distinction ; mais comme ils en ont abusé, ils lui ont fait payer bien cher ses déférences, particulièrement les sieurs Bellemont et Delaz* (Launay 1920 I : 277).

⁴⁷ *detarges* dans le manuscrit. On trouve également mention de ce Des Targes dans la relation de La Touche. Toutefois, vu la similitude des noms, les relations font souvent une confusion entre Desfarges et Destarges.

⁴⁸ Aucun Occidental n'assista à cette exécution qui eut lieu à Thale Chupson, une sorte de Trianon siamois en dehors de Lopburi, très probablement le 5 juin 1688.

⁴⁹ Phra Pi fut exécuté seize jours auparavant, devant la porte même de la chambre du roi Naraï où il s'était réfugié, *le vingtième de mai, deux heures avant le jour*, d'après le père Le Blanc (1692 I : 156).

⁵⁰ C'est peu vraisemblable, la tradition étant de ne jamais verser le sang royal. Les châtiments en usage au palais royal furent codifiés par le roi Borommtrailokana en 1450, dans un document intitulé *Kot Monthian Ban* (la Loi du Palais). Les princes de sang condamnés à mort devaient être enfermés dans un sac de velours rouge, puis

Il fit persécuter de tous côtés les chrétiens de la manière du monde la plus cruelle. On pillait le séminaire, l'on traîna à la queue des chevaux MM. de Fretteville, [le] chevalier Desfarges et Vandrille⁵², de Lasse et de [des Targes] ; Brissy⁵³, ingénieur, qui fut assommé de coups dont il mourut sur le champ.

Tous ces officiers avaient voulu se sauver de Louvo. On détacha sept cents hommes [149v°] après eux qui n'osaient les approcher, mais ne pouvant gagner Bangkok, ils rendirent les armes après qu'on leur eût promis de ne leur point faire de mal, ce que l'on ne fit pas.

Phetracha ne fit point mourir de Siamois, il ne s'en prit qu'aux chrétiens, Pégous, Portugais, Anglais et Français. Toutes les prisons en étaient pleines, on pillait, on profanait, on violait impunément, un en mot l'on vit tous les chrétiens désolés dans les fers et les plus cruelles tortures.

Il n'y eut que les pères jésuites à qui l'on n'a jamais fait de tort. Ils étaient logés dans une maison du [roi]⁵⁴. qu'on laissa en paix, et cette maison fut un asile inviolable pour [tous ceux] qui s'y retirèrent, au nombre de vingt, tant Castillans, Portugais, Anglais que Français⁵⁵.

assommés et étouffés avec des gourdins de bois de santal. C'est très certainement ce mode d'exécution qui fut appliqué aux deux frères du roi.

⁵¹ Branches d'osier qui servaient de verges. Le père de Bèze décrit ainsi ce supplice (1947 : 14) : *C'est un châtiment fort commun parmi les Siamois, mais qui ne s'emploie à l'égard des gens considérables que pour de grands crimes. On suspend un homme par les deux mains et on le frappe sur le dos qu'il a nu jusqu'à la ceinture, avec de petits rotins environnés de cordelettes fort dures. Le nombre de coups est proportionné aux fautes, mais on enlève pour l'ordinaire la peau du dos de la violence des coups.*

⁵² Le lieutenant Saint-Vandrille, auteur d'une relation conservée aux Archives Nationales de Paris (Col. C1/25 f° 106r°-117r°).

⁵³ *bissy* dans le manuscrit, *de Bressy*, ou *Brécy* selon d'autres relations.

⁵⁴ Cette information est d'autant plus intéressante qu'elle ne se trouve dans aucune autre relation.

⁵⁵ Le père Le Blanc confirme dans des termes très proches l'immunité dont bénéficièrent les Jésuites : *Les pères jésuites que tout le monde avait cru devoir être pillés et massacrés, furent les seuls qui sortirent de Louvo sans*

Le roi, même dans la captivité, leur envoya un grand mandarin du royaume accompagné de plusieurs autres avec l'agrément de Phetracha, pour savoir de leurs nouvelles et leur [150r^o] distribuer de l'argent par la considération qu'ils avaient des grandes recommandations que le roi notre maître lui avait faites de ces pères⁵⁶.

Le roi demanda dans sa maladie de voir le père de Bèze, jésuite, et M. Paumard⁵⁷, prêtre du séminaire, [qu'il] consultait souvent pour sa santé. Il leur parla plus souvent de l'état des affaires que de sa maladie et leur témoigna le déplaisir qu'il avait de tout ce qui était arrivé et se plaignit qu'il avait fait mourir M. Constance injustement, et fort souvent, dans la captivité, il cria et se plaignit hautement de la manière indigne dont Phetracha le traitait. À Louvo, 1688.⁵⁸

rien perdre. Leur maison toute environnée qu'elle était de gardes, fut pendant toute la persécution un asile inviolable pour tous les chrétiens qui purent s'y retirer (Le Blanc 1692 I : 352).

⁵⁶ *Phetracha leur fit même donner à chacun cinquante écus, écrit Beauchamp dans sa relation (B.N. Ms. Fr. 8210 ff^o 542v^o-543r^o), plutôt pour reconnaissance des bons offices qu'ils avaient rendus aux chrétiens, sujets du royaume, que pour avoir fait tous leurs efforts pour faire monter M. Desfarges avec ses troupes à Louvo. Selon le père Le Blanc (1692 : 348), sept jésuites, qui mirent tout l'argent entre les mains du supérieur, bénéficièrent de ces largesses. Ces flagrantes inégalités de traitement inspirèrent un mot féroce à Robert Challe : *Les R.P. jésuites seuls y ont été à couvert de la persécution, et leur politique y a si bien réussi que bien loin d'y avoir été tourmentés, on leur a donné à chacun cinquante écus pour se retirer ; sur quoi on dit assez plaisamment que ce nouveau roi de Siam ne connaît guère son monde, de prétendre se défaire des missionnaires à force de tourments, et des Jésuites par de l'argent ; que c'est bien plutôt le véritable moyen de les y attirer les uns et les autres, puisque chacun y trouvera ce qu'il cherche (Challe 1998 : 159).**

⁵⁷ *pamar* dans le manuscrit. Arrivé au Siam en 1676, le missionnaire Etienne Paumard possédait des connaissances médicales qui lui permirent en diverses occasions de soigner et de guérir le roi Narai, Phaulkon et plusieurs mandarins. Peut-être en reconnaissance de ces bons services, il fut laissé en liberté pendant les événements de 1688 et apporta un secours précieux aux prisonniers. Il mourut à Ayutthaya le 20 octobre 1690.

⁵⁸ L'absence de ponctuation peut donner lieu à deux interprétations de cette phrase : *de la façon dont Phetracha le traitait à Louvo – 1688*, ou bien celle que nous avons privilégiée, considérant plus logiquement nous semble-t-il que *À Louvo, 1688*, indique le lieu et la date où le texte a été rédigé.

Siège de Bangkok⁵⁹

[commandant M. de Bruant, écrivain du roi M. Chambis et ... le père d'Espagnac, jésuite].⁶⁰

Après le départ de nos vaisseaux qui fut le 2 de janvier 1688, M. Constance se trouva à Bangkok et fut témoin des trois compagnies détachées pour Mergui avec les officiers qui furent MM. du Halgouet, de Launay et Hiton, capitaines, et les lieutenants MM. Decaves, de Vandières et de Rougemont et les enseignes MM. de Kerjulien, de Montigny.⁶¹ et Deseisin [de Sevin] et MM. les ingénieurs de Brissy et de Lamare.⁶²

[150v°] Toutes les troupes étant en bataille, M. de Constance fit passer un mandarin dans tous les rangs, lequel distribua à chaque soldat un tical⁶³ valant 37 sols de France.

⁵⁹ L'écriture est parfaitement identique dans ce second document qui s'enchaîne au premier sur le même folio, ce qui démontre à l'évidence qu'il a été manuscrit par la même personne ; toutefois, le mystère reste entier quant à savoir s'il est du même auteur que le précédent. On peut également supposer que les deux textes ont été retranscrits par un copiste à Pondichéry.

⁶⁰ Rédigée de la même main, cette note marginale assez énigmatique fait référence à trois personnages de la garnison de Mergui. Un autre nom illisible semble également figurer, peut-être celui de Beauregard, gouverneur de Mergui.

⁶¹ *de querjulien demontigny* dans le manuscrit. L'absence de ponctuation et d'espace entre les mots laisse le doute entre plusieurs possibilités.

⁶² Lamare ou La Mare était un ingénieur de talent arrivé au Siam en 1685 avec l'ambassade du chevalier de Chaumont et qui y était demeuré à la demande du roi Naraï. Il réalisa de nombreux projets de fortifications dans tout le royaume, tant à la forteresse de Bangkok qu'à Nakhon Sri Thammarat, Phattalung, Songkhla, Inburi et à Lopburi. Il fut en butte à la jalousie et aux dénigrements de son confrère Vollant des Verquains. Pour le détail des projets et des travaux réalisés au Siam par Lamare, on se reportera à l'ouvrage de M. Michel Jacq-Hergoualc'h : *L'Europe et le Siam du XVIe au XVIIIe siècle*.

⁶³ Monnaie d'argent de la forme d'une bille, un peu semblable à une balle de chevrotine, le tical était le baht des Siamois, aujourd'hui l'unité monétaire de la Thaïlande. Cette gratification représentait certainement une aubaine pour les soldats dont la solde avait été calculée au plus juste selon les instructions de Versailles données à Desfarges le 25 janvier 1687 : *Il sera à propos qu'il [Desfarges] règle avec ledit sieur Céberet et le commissaire ce qui sera nécessaire par jour à chaque soldat eu égard au prix des vivres à Siam, n'étant pas juste que la solde soit aussi forte en ce pays qu'en France, où les vivres sont infiniment plus chers. Il paraît même plus avantageux au service de leur faire distribuer journellement le riz et l'eau-de-vie nécessaires et de leur faire donner deux sols en argent pour acheter ce qu'il leur faudra d'ailleurs* (A.N. Col. C1/27 f° 19r°). Jugeant la somme dérisoire, Céberet la fit doubler avant son départ (ed. Jacq-Hergoualc'h 1992 : 140). À titre de comparaison, les soldats envoyés à la Nouvelle-France à la même période percevaient une solde journalière de 6 sols (source Jean Leclerc, *Le Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689*, Fides, 1976). Les soldats de

Il part[*it*] le soir fort tard suivi de MM. Desfarges et du Bruant.

M. Desfarges arriva à Bangkok le 14 du mois de janvier, jour que les travaux furent ouverts, et peu de jours après l'on commença à bâtir les cases des soldats.

Les travaux cessèrent jusqu'au 25 qu'ils recommencèrent par les Siamois avec des soldats commandés par leurs officiers pour les faire travailler.⁶⁴.

M. du Bruant arriva à Bangkok le 15 de février et en partit le 17 avec son détachement pour Mergui, lequel était de cent douze soldats sans les officiers en général et les valets⁶⁵.

Dans ce même temps, il arriva deux vaisseaux du roi [*de Siam*] qu'on croyait perdus. L'un était le *Siam* et l'autre le *Louvo*.

M. Constance les renvoya promptement à la mer, montés par MM. de Sainte-Marie et de Suhart⁶⁶. Leurs équipages étaient de Portugais et de Mores. M. Desfarges leur donna

la garnison de Mergui furent nettement mieux traités, puisque du Bruant, pour stimuler leur zèle, n'hésita pas à puiser dans ses fonds personnels et à leur faire distribuer *jusqu'à quarante et cinquante sols par jour* (Le Blanc 1692 II : 288).

⁶⁴ L'emploi des ouvriers siamois, particulièrement économiques à défaut d'être très assidus, avait été préconisé dans l'instruction de Louis XIV donnée à La Loubère et Céberet le 25 janvier 1687 : *Sa Majesté ayant donné ordre audit sieur Desfarges de fortifier les postes qui seront donnés par le roi de Siam, lesdits sieurs de La Loubère et Céberet demanderont des ouvriers du pays pour y travailler, afin de pouvoir faire une plus grande diligence, épargner une partie de la dépense et soulager les soldats ; et comme les sujets du roi le servent sans salaire pendant six mois de chacune année, le secours qu'il donnera en cela ne lui sera point à charge, et il n'y a pas à douter qu'il n'accorde à cet égard ce qui lui sera demandé, lui faisant entendre l'intérêt qu'il y a de mettre promptement ces places en état d'ôter pour toujours à ses ennemis la pensée de les insulter* (A.N. Col. C1/27 f° 13r°).

⁶⁵ La Touche, qui en faisait partie, dit qu'il y avait *trois compagnies qui faisaient quatre-vingt dix hommes*. (1998 : 327) Selon Vollant, le détachement se composait de 3 compagnies de 40 hommes chacune (1691 : 9-10).

⁶⁶ Sainte-Marie était le nom de guerre du lieutenant de Larre ou Delars. Pour Suhart, l'auteur l'écrit *Suart*. On trouve également parfois Suhard. Nous avons choisi l'épellation des documents officiels.

trente-cinq soldats et autant de Siamois, lesquels on dispersa dans les bords, commandés par M. de la Roche⁶⁷ et MM. de Pierre, du Boulé et Dargilly.

[151r^o] Ces messieurs mirent à la voile le 1^{er} de mars à l'ordre de M. Constance et de M. Desfarges⁶⁸.

Le 23, il partit deux compagnies siamoises pour Louvo, commandées par M. de Beauchamp, major de la place, [le] lieutenant de Saint-Vandril [et les] enseignes des Targes et de Lasse.

Les premiers jours de mars, il arriva ici vingt-six chevaux qui étaient pour monter les vingt-quatre cadets et l'officier qui les commandait pour être gardes du roi de Siam⁶⁹.

⁶⁷ De la Roche du Vigier ou du Vigeay.

⁶⁸ Le but avoué de cette expédition était d'aller faire la chasse aux pirates, mais il eut un second ordre, plus confidentiel. Selon le père Le Blanc (1692 I : 32), il s'agissait d'un ordre secret qu'ils avaient de M. Constance d'interrompre leur course aux premiers bruits de guerre et de troubles qui pourraient arriver dans le royaume, et d'aller se mettre sous le canon de Bangkok, où ils recevraient les ordres de M. Desfarges pour le service des deux rois. Beauchamp donne une autre version, tout aussi vraisemblable : M. Desfarges vit l'ordre que ces deux officiers lui montrèrent qui était d'aller après ces forbans, et un autre ordre que mon dit sieur Constance avait donné pour aller brûler les vaisseaux anglais qui seraient en rade de la ville de Madras, côte de Coromandel. Les sieurs de Sainte-Marie et Suhart écrivirent à M. de Constance que cela ne se pouvait, la saison étant contraire. M. Constance leur écrivit de sortir et qu'ils tinssent la mer et d'aller où ils voudraient et de ne revenir que dans quatre mois (A.N. Col. C1/25 f^o 73v^o). Desfarges, pour se justifier, accusa plus tard Sainte-Marie de lui avoir dissimulé ce second ordre mais il est vraisemblable, comme le laisse entendre François Martin, que le général et tous les Français étaient parfaitement informés de la mission des deux officiers et que d'ailleurs les personnes qui n'entraient point dans les sentiments de M. Constance étaient surpris de la facilité de M. Desfarges à permettre l'embarquement des troupes du roi pour faire la guerre aux Anglais (1934 III : 17). L'expédition de Sainte-Marie et Suhart dura plus longtemps que prévue, puisque selon l'abrégé, les deux navires ne furent de retour que le 5 septembre.

⁶⁹ Soixante cadets destinés à sa garde particulière furent demandés par le roi Naraï en vertu du traité signé par La Loubère quelques semaines auparavant. Phaulkon fit même livrer du drap bleu pour leur confectionner des uniformes. Desfarges, dont les troupes ne suffisaient plus à assurer la défense de Bangkok, négocia leur nombre à vingt-cinq et différa leur envoi, prétextant qu'ils ne savaient pas monter à cheval et qu'il était nécessaire de les entraîner avant de les présenter au roi. L'officier choisi pour les commander, avec 2.000 écus d'appointements, était un des fils de Desfarges (De Bèze 1947 : 93). Sur un plan juridique, le général était bien fondé dans son refus d'envoyer ses soldats, puisque l'article 2 du même traité stipulait que le roi de Siam ne pourra demander au général des troupes françaises et aux commandants des places que le nombre qui lui pourrait être fourni sans trop affaiblir la garnison qui demeurera toujours aussi forte que lesdits commandants l'estimeront nécessaire pour la sûreté de la place (Reinach 1902 : 6).

L'exercice se faisait tous les jours par compagnies et tous les dimanches, générale, de sorte que le mois se passa à faire travailler aux fortifications et cases des soldats.

Le 28, M. Desfarges reçut une lettre de M. Constance de la part du roi pour monter à Louvo. Il ne fut que huit jours à son voyage.

Le 13 d'avril, il fit un détachement dans toutes les troupes de quatre-vingts hommes et les meilleurs sans les officiers tous de la [queue].

Il part[*it*] le lendemain 14 pour Louvo. Il ne passe [*passa*] pas Siam après avoir vu MM. les évêques et le sieur Véret plusieurs fois.

Les vingt-six chevaux qui étaient à Bangkok sont aussi partis pour Louvo ce même jour 14.

[151v°] Ce même jour 14, les troupes qui étaient de l'autre côté passèrent toutes du nôtre, à la réserve de la compagnie de M. de la Cressonnière.

Le 18 du même mois, M. Desfarges arriva à Bangkok avec tout son détachement. Il y avait entre Siam et Louvo quantité de chevaux et d'éléphants qui les attendaient.

M. Desfarges envoya deux officiers l'un après l'autre à Louvo, lesquels trouvèrent tout fort tranquille.⁷⁰

⁷⁰ Desfarges fit effectivement procéder à plusieurs reconnaissances : une première, locale, dans les rues d'Ayutthaya par un lieutenant nommé D'Anglas, ou Danglas, puis deux autres vers Lopburi par le lieutenant Le Roy et le capitaine d'Assieu. D'après la plupart des témoignages, les rapports de ces observateurs concordèrent : tout était parfaitement calme, tant dans la capitale qu'à Louvo. Le missionnaire Martineau donne une

Ces vingt-quatre cadets se tinrent toujours depuis ce temps près la personne de M. Desfarges, lequel se mit au lit à son retour, où il fut longtemps.

M. Constance, voyant le retour de M. Desfarges, dit aux pères jésuites qu'il voyait bien qu'il fallait périr.

Le 28 au soir, on prit les armes sur l'ouïe qu'on eut que trente de nos meilleurs soldats voulaient désertir, ce qui rompit leur dessein à tous. On fit seulement mourir le chef de la conspiration qui était grec de nation et habitué depuis plusieurs années a Siam⁷¹.

Le 6 de mai, le père [Le] Royer⁷², supérieur des Jésuites, arriva à Bangkok, lequel assura à M. Desfarges que le roi n'était pas mort et qu'il était encore temps de monter.

Dans tous ces temps, nos travailleurs nous quittaient peu à peu.

[152r°] Le 9, M. Desfarges fit faire plusieurs décharges de canon et de mousqueterie aux deux forteresses pour la convalescence du roi.

version quelque peu différente, mais rédigée le 12 juillet 1689, soit près d'une année plus tard : *l'officier que M. le général avait envoyé vers M. Constance rapporta qu'en chemin il avait rencontré en différents lieux quantité de gens armés, et même qu'étant pressé de la soif et prenant à la traverse pour aller chercher de l'eau à quelque maison qu'il voyait proche, son cheval faillit écraser avec ses pieds la tête d'un homme qui était couché sur le ventre ; surpris de cela, il jeta les yeux de côté et d'autre, et vit quantité de monde pareillement couché. Cette rencontre lui fit bien vite oublier sa soif ; il ne songea plus qu'à piquer son cheval pour se retirer de ce pas et continuer son chemin* (Launay 1920 I : 202).

⁷¹ Selon le père Le Blanc (1692 II : 273), douze soldats passèrent à l'acte et s'enfuirent sur une barque, menés par un Provençal établi dans le royaume et qui se disait grec. Beauchamp rapporte que Desfarges avait fait pendre le Grec *sur les ordres de Sa Majesté car il avait débauché cinquante de ses soldats pour les envoyer au Mogol* (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 532).

⁷² Abraham-Joseph Le Royer succéda au père Tachard au poste de supérieur des jésuites du Siam après le départ pour l'Europe de ce dernier le 3 janvier 1688, en qualité d'envoyé du roi Naraï auprès de Louis XIV et du pape Innocent XI.

Beauchamp, major de Bangkok, écrivit à M. Desfarges que M. de Constance lui avait fait donner 3.000 [livres]⁷³.

Le père Le Blanc, jésuite, vint encore à Bangkok immédiatement après le retour du père [Le] Royer assurer M. Desfarges qu'il était encore temps pour toutes choses s'il voulait monter. Il dit seulement à ces révérends pères qu'il offrait une retraite à M. Constance dans la place et [à] toute sa famille.

Tous ces endroits nos confirmèrent à tous que MM. les missionnaires et le sieur Véret avaient pris le dessus sur les pères jésuites qui se tourmentaient alors bien inutilement. On ne pouvait plus les souffrir et toutes les portes étaient ouvertes aux autres.

Dans ce temps, M. Desfarges fit cesser tous les exercices, les soldats en ayant plus qu'ils n'en pouvaient faire.

Le 20 ou 21, M. Desfarges reçut une lettre de Siam où on lui mandait que le roi était mort et M. Constance arrêté, et tous les Français. Il envoya sur cette nouvelle M. d'Assieu, lequel fut à Louvo avec une lettre pour le roi.

Dans tout ce temps nous passions la plupart des nuits sous les armes et nous tenions fort alertes.

⁷³ Beauchamp lui-même confirme ce don : *Il [Phaulkon] m'entretint ensuite environ un quart d'heure sur la bonne volonté que le roi avait pour moi et sur la reconnaissance qu'il aurait de tous mes soins, que dans peu il m'en donnerait quelque marque. En effet, deux jours après, le roi m'envoya mille écus [3.000 livres] par des mandarins* (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 518v°).

[152v°] Le 25, les mandarins qui avaient soin de commander les Siamois firent connaître à M. Desfarges qu'ils n'avaient point d'ordre pour cela, et s'ils travaillaient, que c'était par bonne amitié.

Le 26, il arriva deux mandarins à Bangkok pour donner avis à M. Desfarges que M. Constance avait été arrêté le 18 de mai pour avoir mal usé des deniers du roi et mal parlé des Français et de M. Desfarges, et qu'il eût à l'avenir à prendre les ordres de Phetracha, comme du roi même auquel il avait remis toutes les affaires du son royaume, comme une personne à [en] qui il avait toute confiance, et qu'il ne s'étonnât de rien, qu'on était content de lui et qu'on n'en voulait point aux Français.

Le 27, M. de La Salle, commissaire des troupes, arriva de Siam, qui nous confirma la détention de M. de Constance et la mort d'Ok-phra Pi, fils adoptif du roi et son favori, que Phetracha avait fait mourir dans le palais⁷⁴.

Plusieurs de nos Français se sauvèrent [de] Louvo, furent repris et traités cruellement.

⁷⁴ Après l'arrestation de Phaulkon, Mom Pi s'était réfugié dans la chambre du roi (voir note 49) mais, ayant été obligé d'en sortir la nuit pour quelques nécessités, les gardes qui étaient à la porte le saisirent et, le lendemain matin Pitratça lui fit couper la tête, quelques prières et quelques instances que lui fit faire le roi pour obtenir la vie de ce fils adoptif qu'il aimait si tendrement (De Bèze 1947 : 119). Vollant (1691 : 59) rapporte que le corps du favori fut exposé publiquement à la grande porte château, sa tête jetée par opprobre dans la prison aux pieds de M. Constance, en lui disant ces mots : « Voilà ton roi ! », quoique quelques-uns aient raconté qu'on la pendit à son cou, pour marquer qu'il était complice. Cette dernière hypothèse est confortée par le père de Bèze, qui note encore dans son mémoire : *On a dit depuis que sa tête fut pendue au col de M. Constance, mais je n'en ai jamais ouï parler sur les lieux ; cela cependant pourrait être vrai car, comme Phetracha avait accusé ce ministre de vouloir élever ce jeune mandarin sur le trône au préjudice des frères du roi, il aura pu ordonner cela pour confirmer davantage le peuple dans cette opinion, car, lorsque deux personnes sont complices du même crime c'est la coutume à Siam, de pendre la tête de celui qui a été le premier exécuté comme le plus coupable, au col de l'autre et, s'il a été pendu ou tué d'une autre manière, on attache le corps mort au vivant, visage contre visage et on les laisse quelque temps en cet état (De Bèze 1947 : 119-120).*

Le 28, M. de Beauchamp, major de la place, arriva à Bangkok bien effaré et nous assura que nous allions être assiégés. On le laissa partir de Louvo dans l'espérance qu'il ferait monter M. Desfarges à Louvo, comme ayant tout pouvoir sur lui.

Ce même jour arrivèrent les deux premiers ambassadeurs qui étaient en France⁷⁵, lesquels [153r^o] confirmèrent toutes ces choses et que si l'on avait arrêté nos messieurs et menés à Thale Chupson⁷⁶, que c'était pour que la populace ne les insultât et que nous les reverrions bientôt.

Le fin du voyage de ces deux messieurs les ambassadeurs était pour proposer à M. Desfarges de mettre avec nous quatre ou cinq cents hommes de garnison siamoise, sans ce qu'il [avait] déjà, ou de faire monter M. Desfarges à Louvo, ce qu'il fit le 31 de mai, ou sinon, ils nous déclaraient sur l'heure la guerre.

Les Siamois qui montaient alors la garde avec nous ne rentrèrent plus dans la place de ce même temps.

⁷⁵ Ok-phra Wisut Sunthon (Kosa Pan) avait été l'ambassadeur du roi de Siam en France en 1686. Lors du coup d'État, il se rallia au parti de Phetracha à la grande indignation des Français et fut par la suite nommé *barcalon* (mot d'origine portugaise, corruption du siamois *Phra Khlang*, qui désignait une sorte de Premier ministre principalement en charge des finances et des affaires étrangères). Le second ambassadeur, Ok-luang Kanlaya Ratchamaitri, avait été remarqué en France par son grand âge et sa sagesse. Il avait une longue carrière diplomatique derrière lui et avait été notamment ambassadeur du roi de Siam en Chine.

⁷⁶ *telipson*, dans le manuscrit. Situé dans un faubourg de Lopburi, Thale Chupson était un lac artificiel au milieu duquel le roi Naraï avait fait édifier une résidence, sorte de *Trianon* qu'il affectionnait particulièrement. On trouve de très nombreuses épellations fantaisistes de ce mot dans les relations françaises, telles *Tripson*, *Tlépoussonne*, *Thlépousson*, etc.

Dans ce même temps, nous étions investis et n'en savions rien, mais nous nous doutions assez de choses pour nous tenir jour et nuit très alertes et mettre la main à la pâte dans toutes les occasions avec le bivouac⁷⁷. très régulièrement.

Le 31, M. Desfarges partit pour Louvo avec M. de Lionne et son fils aîné, après avoir donné ses ordres à M. de Vertesalle⁷⁸.

Le 4 de juin, on fit passer l'hôpital qui était de l'autre côté avec la poudre, boulets et [affûts] de canon, ainsi [que] d'autres choses nécessaires pour la défense de notre place.

[153v°] Ce même jour, le gouverneur mandarin nous fit dire qu'il avait ordre de retirer le peu de Siamois qui travaillaient encore à nos places.

Le 6 de juin, M. Desfarges arriva avec M. de Lionne et l'on avait retenu son fils⁷⁹. Il ne se vanta pas de la manière dont on l'avait reçu aussi bien que M. de Lionne. On l'obligea d'écrire une lettre à M. du Bruant pour sortir ses troupes de Mergui et de le venir trouver où on lui marqua, pour aller ensemble faire la guerre aux ennemis du roi.

⁷⁷ On disait également *biouac* ou *bivat*. Furetière (1690 : n.p.) note que le mot était nouveau à l'époque, probablement dérivé de l'allemand, et qu'il désignait *une garde qu'on fait de nuit pour la sûreté d'un camp qui est proche l'ennemi*.

⁷⁸ On trouve parfois *Verdesal* ou, comme sur les documents officiels, *Verdesalle*. *Vertesalle*, qui est également l'épellation adoptée dans le manuscrit, paraît plus largement admis. Un brevet signé à Versailles le 31 août 1687 donnait au sieur de Verdesalle, capitaine et major du régiment de la Marche, *le commandement des troupes qui vont à Siam sous les sieurs Desfarges et du Bruant* (A.N. Col. C1/27 f° 41r°). Selon François Martin (1932 II : 520) *M. de Vertesalle savait bien la guerre, il était fort attaché à en faire observer tous les règlements, mais entêté dans ses sentiments et qui ne revenait pas aisément ; il dépensait à sa table les appointements qu'il avait du roi où les officiers étaient bien reçus, et il en était aimé*. Toujours d'après le directeur du comptoir de Pondichéry, Vertesalle n'était pas aimé de Phaulkon, et *il avait eu du bruit aussi avec des officiers de marine, et l'on dit qu'on avait écrit en France contre lui*.

⁷⁹ Ou plutôt ses deux fils : le chevalier Desfarges était déjà prisonnier à Lopburi, ayant été repris après la tentative d'évasion entreprise quelques jours plus tôt avec Fretteville, Beauchamp, de Lasse, des Targes et Saint-Vandril et au cours de laquelle l'ingénieur Brissy avait trouvé la mort.

canons crevés 19 de 31.⁸⁰

Le 6, jour de l'arrivée de M. Desfarges, il donna ordre à M. de la Cressonnière qui était resté de l'autre côté avec la compagnie, de pointer tous les canons sur les merlons⁸¹ du fort, les charger à crever et enclouer⁸² les autres, et après y avoir mis le feu, de passer de notre côté incessamment.

Le 6 de juin.

Ce même jour passa une somme⁸³ de Chine qui ne voulut saluer ni mouiller. On lui tira plusieurs volées de canon qui l'incommodèrent⁸⁴. Voilà comme nous avons commencé la guerre.

Le 7, du grand matin, M. de la Cressonnière passa avec sa compagnie après avoir fait crever dix-neuf canons de [sur] trente et un et le même jour et moment qu'il fut passé, les Siamois s'emparèrent de leur forteresse [154r°] et commencèrent à y travailler de leur mieux.

⁸⁰ Cette note, de la même écriture, ainsi que la suivante [le 6 de juin] sont inscrites en marge de la relation.

⁸¹ *La partie du parapet entre deux embrasures. Ce mot vient du latin corrompu merula ou merla, qui signifie un crenau. Il a ordinairement 8 à 9 pieds de long du côté extérieur du parapet, et 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur et la même épaisseur que le parapet (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert 1765 X : 390).*

⁸² Neutraliser un canon en enfonçant un clou ou un morceau de fer dans la petite ouverture, ou lumière, proche de la culasse, où l'on place l'amorce.

⁸³ Mot d'origine portugaise, synonyme de jonque.

⁸⁴ Selon Volland des Verquains (1691 : 81-82), le capitaine de ce bâtiment, qui n'était chargé que de sel et de poivre, refusa de céder, à quelque prix que ce fût, les moindres marchandises aux Français. Cette attitude méprisante suscita la colère de Desfarges qui ordonna le canonnage du bateau. Le sel aurait effectivement été fort utile aux Français pour conserver la viande des vaches données par Phaulkon.

Nous prîmes dans le village toutes les choses qui nous convinrent pour un siège et toute la charpente et bois propre pour des affûts et plates-formes.

Ce même jour on mit le feu au village qui était considérablement grand⁸⁵.

Ensuite, on commença à nous donner des postes fixes. Je fus au fort avec quatre compagnies, la Cressonnière à la place avec deux compagnies, des Rivières au bastion avec deux autres, d'Assieu avec la compagnie au bastion. On faisait du fort un détachement de quinze hommes et un officier pour la nuit, que l'on postait entre le cavalier⁸⁶ de des Rivières et le bastion de d'Assieu, près un magasin que nous avions dans un bastion où l'on n'avait nullement travaillé.

Alors nous commençâmes à faire bivouac très régulier et [à] poster tout autour de la place nos sentinelles, de manière qu'elles se pussent voir et entendre, avec ordre de crier de quart d'heure en quart d'heure : « Bon quart ! Bon quart ! » par plusieurs fois, ce qui les empêchait de dormir.

M. Desfarges résolut deux jours après de reprendre le fort. Je fus pour cet effet commandé avec soixante hommes et trois officiers - à trois ou quatre heures de là, la chose fut réduite à moitié - commandés par M. d'Assieu avec deux officiers, [154v°] lesquels firent

⁸⁵ Beauchamp explique que la raison de cette opération était d'ordre stratégique : *D'abord que M. Desfarges eut fait tirer du fort de l'Ouest tout ce qui y était, commença à le faire battre à coups de canon afin de le raser. Deux jours après, prévoyant que les Siamois pourraient, à la faveur d'un bourg qui était proche de notre place, beaucoup nous incommoder pour pouvoir venir à nous à couvert jusqu'à la portée du pistolet, envoya des Rivières, capitaine, à la tête de trente hommes, le brûler. Il y eut plus de deux cents maisons réduites en cendres* (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 536v°-r°).

⁸⁶ *Élévation de terre qu'on pratique sur le terre-plein du rempart pour y placer des batteries qui découvrent au loin dans la campagne, et qui incommode l'ennemi dans ses approches* (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert 1752 daté 1751 II : 782). *On l'appelle ainsi, à cause qu'il est autant élevé sur les autres ouvrages qu'un homme à cheval l'est sur un homme à pied* (Furetière 1690 : n.p.).

humainement tout ce que de braves gens peuvent faire, sans reprendre néanmoins le fort. Ils se débarquèrent en plein midi sous le feu des ennemis, entrèrent par l'embrasure et y sortirent après avoir tué plusieurs Siamois de leurs mains et avoir plusieurs soldats tués, et se rembarquèrent à leur vue.

L'on ne fut pas peu mortifié alors d'avoir abandonné le fort où les Siamois se fortifiaient tous les jours en monde comme au reste, ce qui se verra par la suite.

Depuis ce jour-ci jusqu'au 17, nous ne nous parlâmes qu'à coups de canon et part et d'autre. Ensuite, nous vîmes arriver M. l'évêque de Métellopolis de l'autre bande, auquel les Siamois prirent 6.000 [livres] et l'obligèrent d'écrire à M. Desfarges qu'il était libre et qu'il ne lui avait été fait aucun mal, ce qui n'était pas vrai.

Cela ne nous empêcha pas de continuer notre feu. Voyant que ces lettres ne signifiaient rien, le 20, ils commencèrent à nous tirer des bombes, ce qui nous surprit à la vérité, lesquelles ne firent aucun dommage quoiqu'ils en aient tiré une quarantaine. Cela nous confirma la pensée que nous avions tous des Hollandais⁸⁷.

Et comme notre canon les empêchait le jour de travailler, ils le faisaient la nuit, ce qui nous obligea de leur en tirer de temps en temps la nuit.

[155r^o] Dans ce même temps, M. de Lionne et le sieur Véret demandèrent à M. Desfarges de s'embarquer dans la barque le *Rosaire* pour aller donner avis, à ce qu'ils disaient,

⁸⁷ L'auteur sous-entend que les Siamois ne possédant pas de bombes, elles ne pouvaient leur avoir été fournies que par les Hollandais qui, à l'évidence, jouaient double jeu et fournissaient discrètement en toute équité les deux partis en armes et en vivres. Desfarges (1691 : 63) et Beauchamp (A.N. C1/25 f^o 77v^o), plus directs dans leurs accusations, affirmèrent que les Hollandais eux-mêmes tiraient ces bombes.

de notre détention et nous chercher des vivres, ce qu'on n'a pas jugé à propos après nous avoir engagés dans une pareille affaire.⁸⁸

Nous ne songions alors qu'à nous fortifier de notre mieux. Pour cet effet, nous mîmes tout en oeuvre pour faire un retranchement de la troisième partie de la place avec des palissades, à travers desquelles nous avions de distance en distance placé du canon, ce qui nous fortifia beaucoup et nous mit hors d'insulte et du coup de main.

Le 22, M. Desfarges résolut de faire partir la barque le *Rosaire*, commandée par M. de Saint-Cricq⁸⁹ avec dix-sept hommes dont il n'y avait que neuf soldats⁹⁰, le reste Portugais, pour aller donner avis à nos comptoirs français à Mergui à MM. de Sainte-Marie et de Suhart de l'état où nous étions.

À deux lieues de Bangkok, il fut attaqué par les Siamois et Malais, sa barque étant échouée par la peur qu'avait son maître, lequel importuna si fortement M. de Saint-Cricq de le laisser aller à terre parler aux Siamois qu'il ne s'en put dispenser. Le maître [roué], sachant [155v°] la langue, leur parla et leur fit entendre le peu de monde qu'il y avait dans la barque ; alors les Siamois revinrent à la charge, quoique la barque se fût en quelque façon tirée du mauvais pas où elle était, mais les galères qui étaient sur la rivière en nombre l'attaquèrent de

⁸⁸ Si l'on peut accorder le bénéfice du doute à l'abbé de Lionne, il est évident que Véret cherchait avant tout à tirer son épingle du jeu et à filer avec la caisse. D'après Volland des Verquains (1691 : 88), le chef du comptoir proposait d'aller chercher de l'aide auprès des princes voisins, *qui devaient lui accorder à sa prière un secours considérable d'hommes et de vivres. Mais il ajoutait aussi que, connaissant l'humeur des Indiens extrêmement intéressée, il était à propos qu'il emportât avec lui l'argent comptant des missionnaires et du comptoir qu'ils avaient sauvé dans la place, afin qu'il ne tînt point à cela qu'il obtînt d'eux promptement les secours qu'il allait demander.* La ficelle était un peu grosse et Desfarges ne tomba pas dans le panneau.

⁸⁹ L'auteur épelle Saint-Cry. On trouve également dans d'autres relations les orthographes Saint-Criq, Saint-Coy ou Saint-Christ. Nous avons retenu l'épellation des documents officiels.

⁹⁰ Ils étaient ivres-morts, s'il faut en croire le père Le Blanc (1692 I : 267) et Beauchamp (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 537r°).

toutes parts, entrèrent de tous côtés dans la barque. Les Portugais se cachèrent au fond de cale, plusieurs soldats blessés et attaqués aussi [par] terre, [cela] fit résoudre M. de Saint-Cricq, après un abordage de toutes parts, à descendre dans son fond de cale et mettre le feu aux poudres après avoir chanté lui-même les litanies de la Sainte Vierge, ce qui fit périr plus de deux cents [noirs] qui étaient dans son bord, et montés à ses vergues. Il ne se sauva qu'un soldat de ma compagnie⁹¹ et un petit mousse français. Le soldat ne la porta pas loin, mais ce fut après en avoir fait mourir de sa main, [au] rapport du petit mousse qui [l'a vu], plus de vingt⁹², et cela en César et en Alexandre.

Le petit mousse se sauva à la nage. Les galères, enragées de ce qui venait d'arriver, lui tirèrent plusieurs coups de canon dans l'eau en le suivant, ce qu'ils firent longtemps, mais comme la rivière est d'ordinaire trouble, cela le favorisait, et d'ailleurs y ayant des petits îlots flottants sur lesquels il se reposait et cachait, cela le sauva ; [il] revint à Bangkok et est mort quatre [mois] après⁹³.

[156r°] Le 23, les Siamois, voyant la barque partie, crurent que nous étions tous embarqués, ce qui les fit prendre résolution de nous attaquer. Ce même jour j'entendis les Siamois crier de l'autre côté à la pointe du jour. J'envoyai chercher sur l'heure l'interprète qui était de service dans le fort, lequel m'assura que c'était les Siamois qui nous allaient attaquer, et que celui qui criait si fort criait à ceux de notre côté que nous étions tous partis, qu'il n'y avait que les malades dans la place et qu'ils dormaient. Incessamment, sans perdre de temps,

⁹¹ Le soldat La Pierre, selon le père Le Blanc (1692 I : 268).

⁹² Plus raisonnable, le père Le Blanc parle de cinq soldats tués (1692 I : 271).

⁹³ Les témoignages diffèrent quant à ce qu'est devenu ce mousse. Selon Beauchamp, malgré un coup de mousquet dans le bras, il aurait réussi à se sauver et à regagner la forteresse où il aurait raconté toute l'histoire (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 538r°). Le père Le Blanc, qui sous-entend l'avoir vu, affirme qu'il aurait été blessé au bras et au talon, fait prisonnier par les Siamois, puis emmené et durement persécuté dans les geôles de Louvo (1692 I : 272 et 302-303).

sur cela j'envoyai en donner avis à M. Desfarges, ne pouvant quitter mon poste, où je fis incessamment prendre les armes. M. Desfarges, sur cet avis, fit battre la générale⁹⁴, et comme les ennemis paraissaient déjà sur le bord du fossé, on leur envoya trois ou quatre volées de canon qui leur firent faire retraite, ce qui ne nous fit point trop de plaisir à tous, étant en état de les bien recevoir. Le bivouac n'étant pas encore retiré, par conséquent nous ne pouvions être surpris pour le coup.

La nuit du 23 au 24, par un temps des plus obscurs et pluvieux, trois Siamois passèrent le fossé, et vinrent le long de la berme⁹⁵ et montèrent sur le glacis⁹⁶ à l'angle du bastion où était une sentinelle, laquelle [*ils*] blessèrent. Le [*premier*] Siamois fut tué, le second blessé et le troisième se sauva. Cela nous donna une fort grande alarme. L'officier fit très bien son devoir. Il est mort depuis ce temps.

[156v°] Le 24, nous vîmes arriver M. l'évêque de Métellopolis de l'autre bande avec MM. Desfarges que Phetracha renvoyait très généreusement avec une lettre à M. Desfarges où il se plaignait qu'il ne lui avait pas tenu sa parole. Ces messieurs passèrent le même jour de notre côté et M. l'évêque resta détenu de l'autre.

Le 29, ils nous tirèrent deux coups de canon, ce qu'ils n'avaient fait de longtemps, et deux bombes.

⁹⁴ Battement de tambour destiné à faire marcher toute l'armée.

⁹⁵ Espace large de quatre à cinq pieds, au dehors, entre le pied du rempart et le côté du fossé: son usage est de recevoir la terre qui s'éboule du rempart, et d'empêcher qu'en tombant elle ne comble le fossé. On l'appelle aussi lisière et relais (Le Blond in *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* 1752 daté 1751 II : 209-210).

⁹⁶ Pente douce qui part de la place et va se perdre dans la campagne. Le glacis sert à empêcher que dans les environs ou les lieux qui touchent immédiatement à la place, il ne se trouve aucun endroit qui puisse servir de couvert à l'ennemi (Le Blond in *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* 1757 VII : 693).

Dans le même temps, il nous parut à la portée du canon de notre place un petit fortin qu'ils avaient construit la nuit, ce qu'ils continuèrent par la suite, au nombre de neuf ou [dix] de distance raisonnable, commençant depuis le bord de la rivière au-dessus de la place jusqu'au dessous.⁹⁷

Le 30, il descendit une grosse barque hollandaise, laquelle mouilla et qui nous apprit que Phetracha avait donné à leur directeur 200 catis⁹⁸ qui valent chacun 150 [livres] de France.

Le 4 du mois de juillet, on nous envoya M. l'évêque de Métellopolis pour nous faire des propositions de paix ; ensuite, MM. les évêques de Métellopolis et de Rosalie, abbé de Lionne, nous proposèrent, [157r°] par la bouche de M. Desfarges, d'écrire tous en corps à Phetracha sur le retour de MM. Desfarges et des reproches qu'il lui faisait de ne lui avoir pas tenu sa parole, d'avoir empalé des Siamois⁹⁹ et de laisser passer une somme de Chine. Voilà ce qui nous fut proposé à tous, et depuis, pour persuader Phetracha que M. Desfarges avait toujours été le maître de tout ce qui se passait, ce qu'il ne croyait pas, croyant que la pluralité des voix l'emportait et que c'était comme dans leurs troupes. Voilà ce que nous firent entendre

⁹⁷ Desfarges (1691 : 63) et Beauchamp (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 540v°) expliquent qu'il leur aurait été facile de détruire ces fortins s'ils avaient eu de la poudre en quantité suffisante.

⁹⁸ Le catti (*chang* en siamois) était une monnaie d'argent qui valait 80 ticals (baht).

⁹⁹ Aucun document français ne confirme cette accusation, mais elle fut reprise dans une lettre de Kosa Pan à M. de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions Étrangères, en date du 27 décembre 1693 : *De plus, les Français ayant fait prisonniers quelques Siamois qui s'étaient approchés de leur forteresse, ils les empalèrent et les exposèrent à la vue de la forteresse des Siamois ; ce qui mécontenta tellement les mandarins siamois et d'autres étrangers, qu'ils demandèrent au roi de leur laisser élever des forteresses en terre, pour serrer de près les Français et les prendre* (Launay 1920 I : 286). Il est tout à fait vraisemblable que des exactions - soigneusement passées sous silence dans les relations françaises - aient été commises le 6 juin, jour où Desfarges revint de Louvo fort irrité de l'accueil que lui avait réservé Phetracha. Kaempfer, qui n'était pas témoin des faits et qui n'en connaissait sans doute que la version des Hollandais, rapporte que le général fit d'abord emprisonner les deux rameurs qui le ramenaient à Bangkok, et qu'ayant ordonné de canonner des jonques qui passaient sur le fleuve, il fut mis en rage par les réticences de deux soldats siamois de sa garnison qu'il fit pendre sur les remparts à la vue de leurs compatriotes (Kaempfer 1727 rééd. 1998 : 33).

MM. les évêques, et sur cela l'on signa toutes ces choses après M. Desfarges et de Vertesalle, et rien plus ne nous ayant jamais été proposé autre chose et ensuite [nous] dûmes tous à MM. les évêques que nous n'étions nullement capables de faire jamais aucune bassesse sur quoi que ce soit.

M. de Métellopolis partit le 5 chargé de cette lettre et de plusieurs autres choses comme d'avoir des vaisseaux. Dans le temps, ce n'était que lettres qui allaient de part et d'autre, dont M. l'abbé de Lionne était interprète ou secrétaire¹⁰⁰, ou M. de La Vigne¹⁰¹, missionnaire, lesquelles ne signifiaient pas grand-chose, comme de dire que M. Desfarges ne s'était pas bien expliqué sur toutes ces [ses ?] demandes qu'il écrivit une autre fois plus intelligiblement sur ce qu'il souhaitait.

[157v°] Il m'est revenu par plusieurs endroits que la peur des Siamois était qu'une poignée de gens leur fissent la loi au milieu de leur royaume, lesquels avaient toujours triomphé de toutes les autres nations par surprise ou autrement.

C'est ce que Phetracha, homme d'esprit, savait bien dire et qu'il nous aurait sans coup tirer s'il voulait, ce qui était vrai, et quand il lui en coûterait mille [hommes] ou plus, qu'il le savait bien faire. Il nous apparut en cela qu'il voulait régner tranquillement et s'ôter une épine du pied en faisant pont d'or à ses ennemis¹⁰².

¹⁰⁰. Voir note 16.

¹⁰¹. Gabriel La Vigne, ou Delavigne (1657-1710), était procureur du séminaire des Missions Étrangères.

¹⁰². *On dit qu'il faut faire un pont d'or à ses ennemis pour dire qu'il faut leur donner la facilité de se sauver quand ils veulent s'enfuir* (Furetière 1690 : n.p.).

Le retour de M. l'évêque de Métellopolis nous apprit qu'on nous donnerait des vaisseaux. Peu de jour après il nous revint qu'on nous remettait à ceux de Sainte-Marie et de Suhart qui étaient encore en mer.

Le 8, M. l'évêque retourna à Siam, et à son retour ce n'était plus rien de toutes ces propositions ci-devant, mais qu'on nous permettait seulement d'acheter des vaisseaux, ce qui surprit fort toute la garnison.

Mais comme le sieur Véret était [en haut]¹⁰³ depuis longtemps de la part de M. Desfarges, [il] avait apparemment changé toutes choses par des raisons particulières qui se connaîtront en temps et lieu.

[158r°] La nuit du 9 au 10, ils [les Siamois] avancèrent deux de leurs petits forts à la portée du fusil de notre fossé. On leur fit dire de ne pas continuer, autrement qu'on tirerait dessus.

Peu de jours après il passa quatre grandes barques hollandaises dont trois étaient de front et l'autre à la tête qui les remorquait du côté de l'Ouest, lesquelles montaient vers Siam.

Le 16, ils élevèrent dans toutes leurs forteresses des bâtons de pavillon avec chacun une flamme, au nombre de neuf, et le premier de ces fortins était commandé par le fils du roi de Singor¹⁰⁴.

¹⁰³ *en haut* désigne sans doute la capitale Ayutthaya, à moins qu'il ne faille l'entendre dans le sens d'*en haut* dans l'estime de Desfarges ?

¹⁰⁴ Roitelet eut mieux convenu à ce personnage qui n'était sans doute que *Chao Muang*, chef de la province de Singor, aujourd'hui Songkhla, dans le sud de la Thaïlande. La Loubère (éd. Jacq-Hergoualc'h 1987 : 321) a rapporté d'une façon fort plaisante, à défaut d'être très crédible, comment ce petit royaume en rébellion contre le

M. Paumard, missionnaire, et le père de Bèze, jésuite, virent le roi deux jours avant qu'il mourût. Ce fut le 11 de juillet qu'il mourut¹⁰⁵. et, avant sa mort, il fit donner à chacun un cati qui vaut monnaie de France 150 [*livres*].

Le 18, l'on eut des taras, qui veut dire passeports pour aller et venir, ensuite de quoi MM. de Métellopolis et de Véret furent à Siam pour des vaisseaux, et à son retour [*M. de Métellopolis*] nous parut plus content qu'auparavant et nous apprit la mort du roi. Les Siamois se rasant entièrement la tête pour le deuil du roi¹⁰⁶ ; voilà toute la cérémonie¹⁰⁷.

roi de Siam fut vaincu par un seul Provençal nommé Cyprien, employé de la Compagnie française, qui *lassé de voir des armées en présence qui n'attaquaient à la vie de personne, se détermina une nuit de passer tout seul au camp des rebelles et d'aller prendre le roi de Singor dans sa tente. Il le prit, en effet, et le mena au général siamois, et termina ainsi une guerre de plus de vingt ans.* Le pauvre Cyprien, peuchère ! fut bien mal récompensé de son acte de bravoure, puisqu'à la suite d'une intrigue de cour, il fut dépossédé de la quantité de bois de sanpan que le roi lui offrait en remerciement de ce haut fait d'arme. Phaulkon avait offert cette place aux Français qui la dédaignèrent, préférant Bangkok et Mergui.

¹⁰⁵. C'est la date mentionnée par Vollant des Verquains (1691 : 99). Le père de Bèze indique le *10 de juillet à dix heures du soir* (1947 : 144).

¹⁰⁶. Cette ancienne tradition de deuil est effectivement attestée par les relations de La Loubère et de Gervaise ; toutefois, les cranes rasés signalés par l'auteur de l'abrégé avaient peut-être également une autre cause, puisque la pleine lune du 13 juillet 1688 marquait le début des cérémonies de *khao phansa*, l'entrée dans le carême bouddhiste, période à laquelle de nombreux fidèles se retirent pour quelques jours dans les monastères et se font raser la tête à cet effet.

¹⁰⁷. Les funérailles des rois de Siam sont des événements considérables qui peuvent avoir lieu très longtemps après la mort des souverains, à des dates définies par les calculs des astrologues. Les cérémonies de crémation du roi Naraï eurent lieu le 19 février 1690, avec toute la magnificence de rigueur. Le missionnaire Martineau, qui y assista, en donne le récit suivant : *Le 19 février, le corps du défunt roi qui était décédé dès le mois de juillet 1688 fut brûlé avec grande pompe et magnificence. Il y avait plus de dix-huit mois qu'une bonne partie du royaume était occupée à faire les préparatifs de ce brûlement ; on élevait quantité de hautes pyramides arrangées en symétrie, toutes faites de grosses poutres servant de base et de soutien, et d'une quantité innombrable de bambous qui faisaient et achevaient le corps de l'ouvrage. Ces pyramides étaient couvertes de feuilles de calain et de papier peint et doré, ou plutôt peint en façon de dorure, l'ouvrage paraissait joli à la vue ; la plus haute pyramide qui était celle du milieu, avait, disait-on, quarante-trois brasses de hauteur. Ce fut dans celle-ci qu'on prépara une grande salle, et au milieu de cette salle un bûcher de bois odoriférant qui fut allumé pour brûler le corps du défunt roi. Nous ne fûmes pas peu touchés d'apprendre que par haine et mépris formel, comme aussi par trophée, on avait mis dans cette salle les plus beaux tableaux de notre sainte religion, entre autres l'image de Notre-Seigneur crucifié, afin de les exposer à la raillerie et moquerie de la multitude de gens de différentes nations accourant tous les jours pour voir ce grand appareil qui leur paraissait comme une merveille. Ils ne manquèrent pas non plus d'y mettre, pour les mêmes motifs, le portrait de notre bon roi, et ceux des plus grands seigneurs de la cour* (Launay 1920 I : 203, n. 1).

M. de Métellopolis nous rapporta aussi que si Phetracha avait été tout à fait le maître, que nous aurions eu toutes choses, tant pour [158v^o] s'ôter l'obstacle que nous lui étions dans son avènement à la couronne, étant au milieu de toute sa cruauté très généreux ; mais n'ayant pas [*il n'avait pas*] tout le pouvoir, et les mesures [sur cela] qu'il avait à garder avec les plus grands du royaume, le retenaient de bien des choses, [*les plus grands*] n'étant jamais, dans leurs plus grandes prospérités, absolus comme le roi.

Le 29, il nous est revenu que l'on avait pillé le séminaire à Siam. On leur prit 25.000 [livres]¹⁰⁸. Quant à M. l'abbé de Lionne, il avait sorti ses effets depuis longtemps, ils étaient à Bangkok avec lui. On a aussi pillé le camp¹⁰⁹ des Portugais et Pégous et autres nations catholiques.

J'avais oublié à dire que le 25, M. Desfarges reçut une lettre de Phetracha où il lui mandait de faire rendre à Beauchamp, major de la place, plusieurs choses précieuses qu'il avait emportées à Mme de Constance¹¹⁰. M. Desfarges fut assez surpris de ce compliment, disant que M. Constance avait à lui 3.000 [livres] qu'on lui renvoya à quelque temps de là. Cela ne laissa pas de retarder un peu les affaires.

¹⁰⁸ Le père de Bèze (1947 : 149) indique 24.000 livres en lingots d'argent, outre 6.000 livres qu'on avait pris à Mgr de Métellopolis en or et en argent monnayé.

¹⁰⁹ Plus pour des raisons pratiques que par obligation, les étrangers qui demeuraient à Ayutthaya étaient regroupés par quartier, ou *campo* selon le terme portugais, en fonction de leur nationalité.

¹¹⁰ Dès l'arrestation de son époux, Mme Constance avait réparti ses bijoux en trois paquets, environ 30.000 écus de pierreries, estime Vollant (1691 : 126). Un de ces paquets fut remis au chevalier de Fretteville et les deux autres au père Le Royer. Le supérieur des Jésuites confia son précieux dépôt à Beauchamp avec mission d'aller à Bangkok le remettre aux pères jésuites Comilh et Thionville. L'officier rapporte que le père Comilh refusa, au nom des Jésuites, de se charger du paquet, expliquant que *s'ils s'étaient trouvés les avoir, cela leur pourrait faire des affaires* (B.N. Ms. Fr. 8210 f^o 530v^o). Beauchamp affirme par ailleurs, mais on n'est pas obligé de le croire, qu'il ne voulait pas non plus de ces bijoux et qu'il informa Desfarges de cette affaire. Le général, prétextant que Phaulkon était mort avant d'avoir pu lui rembourser une dette (400 pistoles selon Beauchamp, c'est-à-dire 4.000 livres et non 3.000) enjoignit à son lieutenant, qui ne se fit pas prier, de retenir les bijoux tant qu'on ne lui aurait pas restitué cet argent.

Le 31 de juillet, le général des Siamois arrivé depuis peu de la guerre de Cambodge¹¹¹. [159r°] écrivit à M. Desfarges pour savoir comme il se voulait embarquer et qu'il savait bien que la coutume des Français était, lorsqu'ils parlaient d'un lieu, de saluer les forteresses, et que n'étant pas celle de Siam, qu'il priait M. Desfarges qu'on ne saluât du canon ni du mousquet, de peur que les Siamois ne crussent que ce fût la guerre qui recommençait, et le tout pour éviter un sanglant combat.

Il donnait aussi avis que les vaisseaux devaient bientôt arriver, ainsi qu'il priait qu'on l'avertît deux ou trois jours avant qu'on s'embarquât, afin qu'il allât voir dans la forteresse si les choses étaient en l'état qu'elles devaient être.

Le 5 août, M. l'évêque et le sieur Véret arrivèrent à Bangkok, lesquels nous dirent avoir acheté un petit vaisseau et avoir voulu donner 60.000 [livres] d'un gros vaisseau anglais. Nous ne sûmes autre chose de ce retour, la conversation ayant été plus réservée qu'à l'ordinaire. Ils repartirent le lendemain pour Siam, Phetracha ayant abandonné alors Louvo et Thale Chupson aux talapoins¹¹².

Le 11, il arriva de l'autre bande neuf Français qui étaient les officiers détenus à Louvo. C'était MM. de Fretteville, de Saint-Vandrilie, des Targes, de Lasse et de La Touche¹¹³, un

¹¹¹. Peut-être l'*Ok-ya Ritcho*, présenté comme commandant de l'armée siamoise dans une *Relation succincte du changement surprenant arrivé dans le royaume de Siam en 1688* (A.N. Col. C1/24 f° 135r°).

¹¹². Ce mot désignait les moines bouddhistes de Ceylan et des pays continentaux d'Asie du Sud-Est. Son origine demeure obscure. Parmi les pistes évoquées, la plus courante (certainement erronée) le faisait dériver de *talapat*, nom de la feuille de palmier que les bonzes utilisaient en guise d'éventail. Une étymologie birmane ou môn est plus vraisemblable.

¹¹³. La Touche était officier à Mergui sous les ordres de M. du Bruant ; capturé par les Siamois et longuement torturé, il fut emmené à Louvo où il retrouva les prisonniers de la garnison de Bangkok. Sa relation des événements de 1688, qui ne fut publiée qu'en 1998, fut considérée par Challe (2002 II : 307) comme la meilleure qu'il avait lue.

soldat et valets, avec ordre de ne les laisser passer du nôtre que nous ne fussions prêts de nous embarquer.

[159v°] Le 17, le général des Siamois écrivit à M. Desfarges que le petit vaisseau était descendu, mais qu'il avait ordre de le faire mouiller. Le roi de Singor lui confirma le lendemain la même chose. Ce ne fut que des avis de part et d'autre depuis le 17 jusqu'au 27, lesquels ne signifiaient pas grand-chose.

Ce même jour 27, il arriva un de ces vaisseaux chargé de vivres où il y avait plusieurs Français qu'on incorpora d'abord dans les compagnies¹¹⁴. Ce même vaisseau resta alors à notre bienséance, lequel s'en alla à quelque temps de là à la dérive et fut perdu pour nous. La perte ne fut pas grande, y manquant toutes choses.

À quelques jours de là, il nous arriva un autre petit bâtiment chargé de vivres et d'Anglais, et celui qui était mouillé à notre vue descendit.

Le roi de Singor envoya dire à M. Desfarges qu'il se faisait fort d'avoir d'autres vaisseaux que ceux qu'il voyait descendre, s'il voulait l'en charger.

Le 31, MM. de Métellopolis et de Véret arrivèrent ici de la part de Phetracha pour conclure toutes choses avec M. Desfarges.

¹¹⁴. Ce vaisseau fut obtenu par Véret qui relate ainsi le détail de ses négociations : *enfin un jour, ne sachant plus de quelle manière tourner mon affaire, je fus trouver le barcalon et lui ayant fait connaître le danger ou il exposait le royaume de Siam, lui montrant la facilité que le roi aurait de tirer raison d'eux, je lui dis que s'il voulait, nous ferions un traité de paix, ce qui me réussit, et par ce moyen, j'eus des vaisseaux et je fis entrer des vivres dans Bangkok et cinquante ou soixante Français qui étaient de tous côtés* (Lingat 1935 : 358).

[160r^o] Le premier de septembre, M. Desfarges, voyant que l'arrivée de M. de Métellopolis et du Sieur Véret qui était à Siam depuis plus d'un mois sans qu'on eût ouï parler de lui, et lequel ne lui faisait que des propositions vagues et toutes contraires à son dessein, le fit résoudre d'envoyer un officier à Siam pour avoir d'autres vaisseaux.

Le 7, MM. des Rivières et de Véret partirent ensemble pour Siam, et comme toute la garnison était prévenue que le sieur Véret n'agissait pas de bonne foi, cela fit prendre des devants au sieur des Rivières près M. Desfarges, tant pour le paquet qui était pour le grand barcalon¹¹⁵ que pour aller complimenter le roi, qu'il ne vit pas.

Etant arrivés à Siam, chacun fut d'abord à ses affaires ; ensuite le sieur des Rivières se trouvant chez le grand barcalon avec le sieur Véret remarqua qu'il ne parlait que de son commerce et en rien de nos affaires, ce qui l'obligea sur l'heure de lui en faire des reproches, à quoi le [160v^o] grand barcalon, ci-devant premier ambassadeur en France, répondit que ce n'était pas d'aujourd'hui qu'il s'était aperçu que le sieur Véret ne parlait que de ses affaires et non de celles de M. Desfarges.

Le 12, le sieur des Rivières arriva à Bangkok, lequel nous rapporta qu'on nous donnerait d'autres vaisseaux qui étaient le *Siam* et le *Louvo* de retour de la mer le 5 du mois¹¹⁶.

¹¹⁵ Kosa Pan venait d'être élevé à ce poste par Phetratcha avec le titre de *Chao-phraya Kosathibodi* (voir note 75). Desfarges avait reçu la promesse d'être remboursé de ses 1.000 écus, et le paquet mentionné, dont il sera à nouveau question plus loin, contenait ce qui restait des bijoux de Mme Constance évoqués précédemment. Cette somme de 1.000 écus viendra s'ajouter à la fortune que le général avait déjà reçu de Phaulkon, *plus de 10.000 livres de présents en l'espace de trois mois*, selon le père de Bèze (1947 : 158) qui rapportait les propos de Mme Constance.

¹¹⁶ Les deux navires étaient partis le 1^{er} mars sur l'ordre de Phaulkon (voir note 68) et s'étaient contentés, comme le rapporta François Martin (1934 III 17), de *battre la mer sans rien rencontrer*. D'après le père Le Blanc (1692 II : 4-7), le *Louvo* commandé par Suhart revint le 29 juillet et le *Siam* commandé par Sainte-Marie le 2 août. Les deux frégates, dont les capitaines ignoraient encore le coup d'État, furent capturées par les Siamois

De plus que M. Desfarges n'avait qu'à faire le traité tel qu'il le voudrait, que le roi le signerait de même, et qu'on nous rendrait nos messieurs détenus au vieux Bangkok, et comme il s'embarquait pour Bangkok, on lui cria de loin qu'il y avait des Français à Siam. Aussitôt il ressort[it] de son balon et s'en cour[u]t chez le grand barcalon où il trouva beaucoup de peuple. Etant entré, le grand barcalon lui parut surpris de le voir en lui disant qu'il pouvait causer avec ces messieurs qui étaient des officiers de l'*Oriflamme*.¹¹⁷ et des troupes du bord. Peu de temps après, le grand barcalon les rappela et fit une [161r°] manière d'excuse au sieur des Rivières si l'on avait fait monter ces messieurs droit à Siam, lui disant que ceux qui les avaient conduits s'étaient égarés.

Voilà comme nous apprîmes au retour l'arrivée du navire l'*Oriflamme* à la barre.¹¹⁸ et rade de Siam le 7 de septembre 1688.

Le 14, ces messieurs les officiers arrivèrent à Bangkok et nos messieurs détenus de l'autre bande passèrent tous du nôtre.

dès leur retour. François Martin note dans ses mémoires (1934 III : 19) : *Les Siamois avaient prévu au retour des deux navires ; ils tenaient des bateaux prêts au bas de la rivière, des mandarins et des rafraîchissements dessus. À l'arrivée des vaisseaux, ils furent à bord, ils dirent des merveilles de la santé du roi, de celle de M. Constance et du bon état des Français dans Bangkok (...). Les officiers des navires crurent aisément ce qu'on leur rapportait ; le capitaine qui commandait le détachement des soldats s'embarqua avec des mandarins et fut conduit à Bangkok où il apprit les changements qui étaient arrivés. Il y eut ensuite des ordres ou mal donnés ou mal entendus qui firent débarquer tous les Français qui étaient sur les navires, que l'on fit descendre à Bangkok et les bâtiments restèrent au pouvoir des Siamois. M. Desfarges soutenait avoir donné des ordres contraires, mais le mal était sans remède.*

¹¹⁷ Le vaisseau du roi l'*Oriflamme*, commandé par M. de l'Estrille, était parti de France le 19 janvier 1688 et amenait au Siam un renfort de 200 hommes, dont beaucoup avaient péri pendant la traversée. Évoquant l'état piteux où se trouvaient ces nouvelles troupes, Beauchamp écrivit : *Ce M. de l'Estrille est arrivé le 20 de septembre en la rade de Siam avec le navire l'Oriflamme et quatre-vingts méchants soldats. Je suis sûr qu'ils ne valaient pas dix bons hommes* (A.N. Col. C1/25 f° 79v°). François Martin, confirmant la manière habituelle par laquelle on recrutait alors les troupes et les équipages - quelques chopines d'eau-de-vie, de vagues promesses de gloire et de fortune et une croix tracée au bas d'un engagement que nul ne savait lire - évoque également cette « canaille » : *c'était des misérables qu'on avait pris gueusant aux ports de France et qui avaient été embarqués de force sur le navire l'Oriflamme et à qui l'on n'avait pu faire perdre dans les exercices où l'on avait tâché de les dresser la contenance de ce qu'ils avaient été* (1934 III : 343).

¹¹⁸ On appelait barre de Siam un banc de sable et de vase qui obstruait l'embouchure du Chao Phraya et en interdisait l'accès aux navires à marée basse.

Le 16, nous fîmes la revue de nos troupes. Il nous restait encore deux cent cinquante soldats, sur quoi de malades dix-neuf, sans compter les officiers en pied et réformés¹¹⁹, bombardiers, canonniers, charpentiers et les valets, Anglais, jésuites, missionnaires.

Le 20, le sieur Véret qui était venu de Siam depuis peu de jours est reparti pour reporter ce que Beauchamp, major de la place, avait à Mme de Constance qui était alors entre les mains de M. Desfarges, ou tout au moins une bonne partie¹²⁰.

Le 24 au soir, il arriva six missionnaires, lesquels étaient déguisés en Chinois, à la réserve d'un qui était celui qui était à Porcelon¹²¹. à cent lieues de Louvo sur le Menam¹²², [161v°] lieu très considérable où les Siamois furent au nombre de trois cents et trois éléphants

¹¹⁹. Voir note N° 14.

¹²⁰. Sinon une bonne partie, au moins une petite partie. Dans l'inventaire dressé par Beauchamp, il est fait état de *quatre colliers, un chapelet, deux paires de bracelets et des pendants d'oreille de perles, quatre douzaines d'anneaux d'or de plusieurs façons, une très grosse et parfaitement belle émeraude, des agrafes, de petits rubis, quatre bagues de petits diamants, neuf ou dix chaînes d'or, onze lingots d'or pesant plus de trois marcs chacun [environ 734 g.], huit coupans d'or [monnaies du Japon] de dix écus pièce, une douzaine de boutons, demi-douzaine d'aiguilles de tête, et douze ducats d'or* (B.N. Ms. Fr. 8210 ff° 550r°-v°). Vollant nous apprend que les Siamois avaient également établi un inventaire des bijoux à restituer, dans lequel ne figuraient pas les bagues, quatre selon Beauchamp, quinze selon Vollant (1691 : 127-129), *dont la moindre était estimée vingt catis, le catis valant cinquante écus de notre monnaie*. L'ingénieur, qui ne perdait pas une occasion de mettre le major en cause, poursuivit ainsi son grand déballage : *voyant qu'il n'était point fait mention des bagues, on dissimula la chose, le on désignant très clairement Beauchamp à qui des choses de cette conséquence donnaient une violente tentation*. Arrivé au palais, le barcalon envoya quérir le père supérieur en la présence duquel et de quelque mandarin il fit l'ouverture des deux paquets, mais n'y ayant que le tiers au plus de ce que portait la déposition de Mme Constance, le père fut interrogé, d'où pouvait venir une diminution si considérable, et lui qui la reconnaissait visiblement, répondit qu'il en ignorait la cause. Quant au paquet remis à Fretteville par Mme Constance, il fut lui aussi l'enjeu de toutes les convoitises, et le centre d'un imbroglio où s'agitait une belle bande de fripouilles, sans qu'on puisse dire qui, de Desfarges, ses fils, Beauchamp ou Véret méritait le plus la palme de la canaillerie. Pour davantage de détails, on se reportera à l'article de M. Michael Smithies *Madame Constance's jewels* paru dans le *Journal of the Siam Society* vol. 88 (2001) : 111-121.

¹²¹. Phitsanulok, dans le nord de l'actuelle Thaïlande.

¹²² Mae Nam, la *Mère des Eaux*, est un nom générique donné à de nombreux cours d'eau. Il désigne ici le fleuve Chao Phraya, formé à partir de Nakhon Sawan par la confluence des deux rivières Mae Nam Ping et Mae Nam Nan. Phitsanulok se trouve en réalité sur la Mae Nam Nan.

et deux pieux de canon pour le prendre lui [*et son*] second¹²³. On les amena à Siam la cangue¹²⁴ au col et enchaînés l'un à l'autre.

Le 25, le *Siam*, navire, arriva à notre bienséance et le lendemain l'on nous donna quantité de Siamois pour embarquer notre canon et autres choses semblables.

Ce même jour, M. Desfarges fit partir le sieur de La Touche pour aller donner avis à M. du Bruant de notre sortie et lui porter des ordres¹²⁵.

Dans le même temps qu'on embarquait nos canons, notre fort était bien fermé et gardé comme tous les autres postes en suivant, et [nous] étions pour lors plus alertes que jamais.

Le premier octobre, le second ambassadeur qui était en France apporta les mille écus à M. Desfarges et dîna avec lui.

¹²³ Il s'agissait des pères Monestier et Angelo (ou d'Angelo). Ce grotesque déploiement de moyens pour capturer les deux inoffensifs missionnaires est confirmé par le père Le Blanc (1692 I : 333-335) et par le Journal de la Mission qui précise : *les Siamois, pour ne pas manquer leur coup, vinrent à eux au nombre de trois cents armés de mousquets, lances sabres, avec trois éléphants portant chacun une pièce de canon ; il est vrai qu'ils prirent encore quarante-deux chrétiens qu'ils mirent aux fers avec eux* (Launay 1920 I : 236). Cet arsenal ne suffit toutefois pas pour rassurer les Siamois, et le père Le Blanc poursuit : *les bons prêtres nous ont assurés que ceux qui les lièrent tremblaient si fort qu'ils avaient peine à nouer leurs cordes* (1692 I : 335). Antoine Monestier mourut en captivité à Ayutthaya en 1690.

¹²⁴ La plupart des relations ont décrit cette sorte de pilori. Nous retiendrons la description de Robert Challe (2002 II : 308) : *la cangue est une fourche qu'on met au col traversée par le devant ; en sorte que cela fait comme un triangle équilatéral : qu'à l'angle du devant il y a comme une mortaise de charpentier, dans laquelle on passe les deux mains, et ainsi un patient est comme s'il était au pilori mais bien plus gêné*. Yule et Burnell (*Hobson Jobson* 1903 : 156-157) indiquent que ce supplice fort ancien fut introduit en Chine par la dynastie tartare Wei au Ve siècle et que le mot dérive sans doute du chinois *kanggiai* (*hiang-hiai* en mandarin moderne).

¹²⁵ La Touche lui-même dit que l'ordre de quitter Bangkok lui fut donné le 26 septembre (1998 : 336-337). Il avait pour mission de retrouver du Bruant et les rescapés de la garnison qui avait abandonné Mergui près de trois mois plus tôt pour les informer du traité de paix conclu par Desfarges. Entre le 1^{er} et le 12 novembre, l'officier sillonna vainement les rivières, les côtes et le golfe de Martaban, ne retrouvant dans une île que quelques morceaux de justaucorps, de vieux câbles et des baraques qui lui indiquèrent que les Français étaient passés par là. Il revint bredouille à Mergui et s'embarqua le 13 novembre pour Pondichéry, avec l'espoir que du Bruant y était déjà arrivé.

Le 3, M. de Fretteville se noya en sortant de Siam¹²⁶, entre quatre et cinq [heures] du soir. Il avait fait son bonjour¹²⁷, ce qui lui arrivait plusieurs fois la semaine.

[162r^o] Le 4, Mme de Constance arriva à Bangkok avec son fils et trois personnes avec elle¹²⁸, conduite par M. de Sainte-Marie, ci-devant de Larre¹²⁹, lieutenant de vaisseau. Elle avait ce dessein depuis longtemps, mais les pères jésuites l'en dissuadèrent toujours, voyant en l'état où était toute chose, de peur de changement, mais se voyant pressée de toutes parts et à la veille à tous moments d'entrer dans le palais¹³⁰ pour le reste de ses jours, [cela] l'obligea à venir se jeter sous le pavillon de France comme un asile sûr à tous ceux qui l'ont réclamé.

La surprise de cette pauvre dame fut grande de voir que M. Desfarges, qui disait souvent qu'il la voulait demander avant qu'il sortît, ne la voulut pas voir et même eut peine à souffrir qu'elle entrât dans la place, et ce ne fut qu'après lui avoir bien représenté les choses. Son désespoir était si grand qu'il en mit aux arrêts le sieur de Sainte-Marie et [fit] [défense] aux pères jésuites de le voir, à qui il s'en prenait aussi fortement. Il envoya M. de Métellopolis en avertir le grand barcalon de son arrivée et que c'était [162v^o] le sieur de Sainte-Marie et les

¹²⁶ Beauchamp donne une version plus circonstanciée de cette noyade : *Deux jours après, comme il [Fretteville] sortait d'un des vaisseaux où tous les officiers allaient et venaient se promener, et qu'il fut sur la planche d'où je ne faisais que de sortir, le vaisseau venant à éviter par un coup de marée laissa la planche de son côté qui tomba dans l'eau, le chevalier de Fretteville avec elle, que l'on ne revit plus moment qu'il fut dans l'eau. C'était un saint garçon qui communiait fort souvent, qui avait fait ses dévotions ce jour-là, qui avait résolu de venir par terre en France et de se faire capucin en arrivant* (B.N. Ms. Fr. 8210 ff^o 556r^o-v^o). Compte-tenu du furieux intérêt que le major manifestait pour les bijoux de Mme Constance dont une partie était en possession de Fretteville, on peut légitimement se demander si cet accident n'avait pas été un peu provoqué.

¹²⁷ Recevoir l'Eucharistie, communier.

¹²⁸ Selon le père Le Blanc (1692 II : 63), il y avait *deux rameurs affidés et sa femme de chambre*.

¹²⁹ *delart* dans le manuscrit.

¹³⁰ du fils de Phetracha, (Sua) Sorasak, qui voulait l'ajouter à son sérail et avait d'ailleurs présidé à l'exécution de son époux.

révérends jésuites qui l'avaient fait venir ; pour lui, qu'il n'y avait nulle part et qu'il ne la voulait jamais voir, à quoi le grand barcalon répondit qu'il savait bien son arrivée et qu'il ne doutait nullement que si M. Desfarges la demandait au roi, il lui remettrait infailliblement ; ainsi, qu'il lui conseillait de la renvoyer.

Le 7, M. Desfarges tint conseil de guerre pour savoir s'il rendrait Mme de Constance après avoir représenté de son mieux à toute la garnison les suites fâcheuses qui en pourraient arriver si on ne la rendait pas.

Néanmoins toutes ces belles remontrances, le sentiment de tout ce que nous étions de capitaines et autres fut de ne la point rendre, ce que nous avons tous signé à la réserve de M. Desfarges et de la Roche [du Vigier]. Les soldats en général étaient tous dans ce sentiment. Quant aux officiers, ils déclarèrent par une seconde fois à un conseil encore tenu [163r°] sur le sujet qu'ils voulaient tous plutôt périr que de la rendre.¹³¹.

Le 12, l'on mit dans le *Siam* et le *Louvo* chacun une compagnie, n'y ayant avant cela que de petits détachements.

Le 13, M. Desfarges fit défendre à tous les pères jésuites de voir Mme Constance et le même jour on lui donna un officier pour la garder, et le même jour au soir on la transféra dans

¹³¹. Ces deux conseils sont confirmés par Saint-Vandrilte et le père Le Blanc, qui indique pour sa part les dates des 9 et 14 octobre (1692 II : 67 et 70). Les témoignages ne concordent pas quant au résultat du vote. Le Blanc (1692 II : 69), Saint-Vandrilte (A.N. C1/25 f° 115r°) et Vollant (1691 : 131) s'accordent avec l'auteur de la relation pour évoquer deux avis contraires, sans les nommer. Le père d'Orléans (1690 : 178), s'appuyant sur des documents jésuites, rapporte également deux avis contraires et cite les deux fils de Desfarges. Beauchamp (B.N. Ms. Fr. 8210 f° 553r°) relève quatre avis contraires : les deux fils de Desfarges, Vollant et de la Roche du Vigier ; quant à François Martin, qui n'en rapporte que ce qu'il a entendu, il parle comme Beauchamp de quatre avis contraires, les deux fils Desfarges, un officier qui touchait le général *d'une alliance de loin*, et un quatrième qu'il avait encore attaché à son parti (1934 III : 22).

le fort avec le même ordre aux pères jésuites seuls de ne la pas voir et le 14 il leur fut fait défense d'aller sur le *Siam*, à cause que le sieur de Sainte-Marie y était détenu.

Le conseil épiscopal dans tous ces temps lui faisait proposer de se remarier à un Portugais considérable de Siam s'il y en a, lequel même l'on nomma, ce qu'elle a toujours rejeté si loin qu'elle n'a jamais rien écouté là-dessus.

Le 18 au matin, le second ambassadeur qui était en France passa seul de notre côté à demi-heure de jour. Je le reçus à l'ordinaire et le conduisis chez M. Desfarges, ensuite de quoi l'on envoya chercher M. Ferreux¹³², missionnaire, lequel fut au fort parler à Mme Constance accompagné [163v^o] d'un de ses confrères. Peu de temps après, le major de la place passa, qui cherchait le père Saint-Martin, jésuite et confesseur de Mme Constance, lequel lui fut parler avec un autre jésuite¹³³ en présence tous ces messieurs.

Enfin depuis ce temps jusqu'à 10 heures, ce fut de part et d'autre de grandes contestations, ce que nous [entendîmes] confusément, tous ayant eu ordre de nous trouver à la porte du fort où nous étions dans ce temps, avec ordre aux pères jésuites de ne pas approcher. La fin de cela fut que Mme de Constance demanda M. de La Salle, [le] commissaire et l'homme du roi, laquelle [le] prit à témoin de tous les traitements qui lui étaient faits et qu'elle le pria de témoigner au roi et à toute la cour le refus qu'on lui faisait, après avoir perdu son mari pour le service du roi, lesquels étaient depuis longtemps sous sa protection, qu'il lui était

¹³². Arrivé dans le royaume en 1680, le missionnaire Pierre Ferreux était alors directeur du collège de Siam. Il s'embarqua pour Pondichéry avec les Français, participa à l'expédition de Phuket et revint à Ayutthaya avec le dernier otage Kanlaya Rachamaitri et l'interprète portugais François Pinheiro. L'autre otage, le gouverneur de Paknam, avait été relâché trois mois auparavant. Le père Ferreux continua d'entretenir des relations avec la cour jusqu'en 1693, toutefois à partir du coup d'État de 1688, les rapports des missionnaires avec le pouvoir furent tout juste courtois.

¹³³. Le père Le Royer, supérieur des Jésuites.

bien rude après de tels traitements de se voir refuser asile [164r^o] sous le pavillon de France, à sa conscience et à son honneur, ce qu'elle réitéra par plusieurs fois à M. de La Salle, et [qu'elle le] chargea de dire à Mgr le marquis de Seignelay.¹³⁴ [surtout], en suite de beaucoup de choses très touchantes. Beauchamp, major de la place, fit venir quatre sergents pour la sortir, soit qu'il [ennuyât au vieux] ambassadeur ou à Beauchamp ; cela la surprit si fortement qu'elle prit le parti d'elle-même de sortir, ne voulant pas que le major Beauchamp entreprît près elle une telle commission, après en avoir reçu mille présents pendant quatre mois qu'il a été à sa table, le dernier fut de mille écus¹³⁵. Elle sort[it] avec toute la fierté possible, faisant mille honnêtetés à tous les officiers, leur faisant connaître qu'elle savait l'obligation qu'elle leur avait, qu'il n'y avait que très peu de gens qui ne voulaient pas sa sortie. Elle vit de loin deux pères jésuites qu'elle appela, à qui elle fit mille civilités, leur disant hautement qu'elle nous prenait tous à témoin de ce qui lui était fait et qu'elle professait qu'elle était défendue [164v^o] de son propre mouvement sans le conseil et la participation de qui que ce soit, et qu'elle priait toujours M. de La Salle, devant qui toutes ces choses se disaient, de le témoigner à toute la cour. Ensuite s'embarqua ladite dame et [nous] restâmes tous consternés à nous regarder les uns et les autres sans nous pouvoir rien dire.

J'avais oublié à dire que le sieur Véret qui était à Bangkok lorsque Mme Constance y arriva, partit un jour ou deux après pour Siam, où il ne manqua pas d'être arrêté avec plusieurs missionnaires et le père de la Breuille¹³⁶, jésuite, qui est actuellement à Siam.

¹³⁴ Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay (1651-1690) était le fils du grand Colbert, dont il hérita de la survivance. Il était à cette époque Secrétaire d'État à la marine et en charge des affaires siamoise. Il fut nommé ministre d'État en 1689.

¹³⁵ Voir note 73.

¹³⁶ Arrivé au Siam en 1687, Charles de la Breuille était l'un des quatorze jésuites mathématiciens envoyés au roi Naraï par Louis XIV. Lors du coup d'État, il fut le seul jésuite français à ne pas rejoindre la garnison à Bangkok et demeura à Ayutthaya où il fut arrêté le 9 novembre 1688 alors qu'il était réfugié chez les jésuites portugais. Après sa libération, il rejoignit le père Tachard à Pondichéry.

Mme Constance ne fut pas sitôt arrivée à Siam que l'on élargit aussitôt ces messieurs qui étaient seulement détenus¹³⁷.

Et le 23 il nous arriva un balon où il y avait vingt-neuf Anglais, [y] compris les officiers.

Le 24, il arriva plusieurs autres balons chargés de vivres et câbles pour les navires.

Le 25, les matelots mores arrivèrent au nombre de quarante-trois.

[165r°] Dans tous ces temps, les pères jésuites descendaient les uns après les autres sans s'être jamais déguisés, et auxquels il n'a été fait aucun tort.

Dans tout ce procédé, il nous a paru à tous qu'on voulait absolument rendre Mme Constance.

Le 27, on convint de donner de part et d'autre des otages pour notre sortie¹³⁸. Ce fut de notre part le chevalier Desfarges, Beauchamp, major de la place et le sieur Véret, lequel devait rester pour otage à Siam avec M. l'évêque de Métellopolis. Il vint avec nous sous

¹³⁷ Arrêté avec certain M. Duchemin, peut-être un employé de la Compagnie, Véret (Lingat in *T'oung Pao* XXXI 1935 : 358) confirme cette libération qui ne fut que provisoire car les autres Français, missionnaires, soldats et civils furent à nouveau incarcérés pour de longs mois à partir du 8 novembre 1688.

¹³⁸ Ces derniers détails furent réglés par un traité de capitulation intitulé *papier de répondance* qui stipulait notamment : *Les Français demandent par grâce au roi de Siam qu'il veuille bien leur donner deux grands mandarins pour accompagner le général dans son bâtiment jusqu'à la barre, et M. le général promet qu'il les recevra et traitera selon leur qualité. Les Français de leur côté donneront MM. le major et le chevalier Desfarges, qui iront dans un balon avec un mandarin, pour être en réciprocité à ces deux mandarins qui iront dans le navire. Quand les navires français auront passé la barre, ils renverront ces deux mandarins dans leurs chaloupes, et reprendront MM. le chevalier et le major pour les mener aux navires, afin de bien achever le tout par ensemble, et pour être témoins les uns des autres, comme les Français n'ont fait aucun mal aux Siamois, ni les Siamois aux Français* (Launay 1920 I : 217-219).

prétexte de nous conduire jusqu'à la barre ; de savoir s'il y a de l'intelligence, c'est ce que je ne sais pas.¹³⁹.

Dans le même temps, il passa dans le *Siam* trois mandarins dont il y avait deux très considérables, et le troisième était le second ambassadeur qui était en France, ayant avec eux leur interprète.¹⁴⁰ et un valet siamois, lesquels devaient aller jusqu'à la rade et barre de Siam, [et] ensuite échangés comme il avait été arrêté de part et d'autre.

[165v°] Ensuite, l'on nous fit venir plusieurs grands mirous dans lesquels nous embarquâmes nos vingt-neuf canons, vivres, hardes et soldats malades et plusieurs autres choses semblables.¹⁴¹.

On avait mis sur ces mirous des officiers et des soldats selon l'ordre de la guerre.

¹³⁹ Il y eut certainement de l'intelligence, au moins de la part de Véret. Beauchamp et le chevalier Desfarges devaient être rendus aux Français en échange des otages siamois ; en revanche, Mgr Laneau et Véret (qui s'étaient d'ailleurs portés volontaires) devaient rester au Siam pour répondre de la bonne exécution du traité de capitulation et de la restitution des navires et des sommes avancées par les Siamois. Ils accompagnèrent les Français sur un *mirou* (petit bateau siamois utilisé pour la navigation côtière ; on trouvait parfois l'épellation *miron*) jusqu'à leur embarquement sur l'*Oriflamme*, et Véret en profita au dernier moment pour fausser compagnie à ses gardes en montant prestement à bord du vaisseau. Mgr Laneau, formellement accusé par le père de Bèze d'avoir prémédité une fuite semblable, n'eut pas la présence d'esprit de Véret et demeura sur le mirou. Il fut rudement malmené en représailles de cette trahison. L'auteur de la relation ne paraît avoir eu connaissance de cet incident que quelque temps après.

¹⁴⁰ Le départ des Français et les échanges d'otages se firent dans la plus grande confusion. Le traité de capitulation ne prévoyait que deux otages siamois qui devaient être relâchés avant le départ des Français. Le premier était l'Ok-ya gouverneur de Siam et le second l'Ok-phra gouverneur de Paknam. Ce dernier mandarin est cité dans le Journal de la Mission sous le nom d'*Ok-phra Pichai Songkhram* (Launay 1920 I : 224). Le gouverneur de Siam fut renvoyé à terre en échange des mirous, mais trois autres personnes furent encore emmenés par les Français : Ok-luang Kanlaya Ratchamaitri, *le vieil ambassadeur qui avait été en France*, attiré par ruse sur l'*Oriflamme*, le valet du gouverneur de Paknam et l'interprète portugais Vincent Pinheiro, qui avait été élevé par les Siamois à la dignité de mandarin avec le titre d'*Ok-luang Vorovathi*.

¹⁴¹ La Touche (1998 : 327) dresse à peu près le même inventaire : *les hardes des soldats, trente pièces de gros canon, quelques munitions de guerre, deux officiers et dix-sept ou dix-huit soldats*.

Le 2 de novembre, toutes les troupes s'embarquèrent sur le midi, ayant été jusqu'au dernier moment les maîtres de tous les postes et de la forteresse, ayant pris sur cela toutes les précautions nécessaires, ayant remplacé les canons de la forteresse dans les lieux où nous croyions en avoir le plus de besoin comme dans notre dernier retranchement, lesquels nous emplîmes de mille ordures un peu avant notre sortie, ainsi que tous les autres¹⁴².

M. Desfarges s'embarqua dans le *Siam* avec six compagnies et les officiers, plusieurs missionnaires, jésuites et autres particuliers comme officiers anglais.

Et M. de Vertesalle dans le *Louvo* [166r^o] avec trois compagnies et les officiers et autres particuliers. Dans la barque le *Rosaire*¹⁴³, étai[en]t plusieurs autres particuliers avec un officier. Ensuite, je m'embarquai dans le *Louvo* où était ma compagnie, après avoir fait embarquer le dernier soldat.

Du moment que nous fûmes tous embarqués, l'on mit aussitôt à la voile, prenant le temps de la marée, et après dans toutes les apparences avoir donné ordre à une arrière-garde comme à toutes les autres choses.

¹⁴² Les Français étaient tenus par le papier de répondeance de récupérer leurs hardes et de rendre au Siamois ce qui leur appartenait : *quand tous les Français sortiront de la forteresse de Bangkok, les soldats ne feront aucun mal à la dite forteresse, ni aux canons, ni aux mousquets et autres armes, mais ils remettront aux mandarins tous les canons, les mousquets, et toutes les autres choses, sans qu'il y manque rien*. Mais l'honneur était sauf puisqu'ils pouvaient partir *tambour battant, le mousquet sur l'épaule, avec l'étendard*.

¹⁴³ Selon Beauchamp, cette barque appartenait à Véret. C'était peut-être celle que François Martin appelait la *Vérette* dans ses mémoires ; toutefois d'après l'auteur de l'abrégé, cette embarcation aurait également été celle qui fut sérieusement endommagée, voire détruite par une ou deux explosions lors de l'épisode de Saint-Cricq, et il est peu vraisemblable qu'elle ait pu être remise en état pour faire un aussi long voyage. Peut-être faut-il davantage croire Vollant (1691 : 88) qui indique qu'il s'agissait d'un *petit bâtiment qui, faisant voile à l'île de Bornéo et ayant été obligé de relâcher, était venu mouiller au pied de Bangkok deux jours avant la déclaration de la guerre*.

Un peu avant jour failli, nous mouillâmes tous au-dessus de la tabanque¹⁴⁴ hollandaise, leur forteresse, et le lendemain nous appareillâmes pour sortir la barre, passâmes le fort des Hollandais aux environs duquel il y avait plusieurs galères du roi, et plus bas, en sortant la rivière, j'en remarquai bien soixante ou quatre-vingts, lesquelles étaient environ continues depuis cet endroit jusqu'à un petit fort qui était précisément à la sortie de la rivière.

La marée étant basse, alors cela fit que nous touchâmes à des pieux que les Siamois avaient plantés en travers la [166v°] rivière à plus d'une lieue dans la mer, ce qui s'étendait plus d'[une] lieue et demie à travers l'embouchure de la rivière. Le *Siam* et le *Louvo* ne laissèrent pas de passer après s'être hissés bord sur bord. Le *Siam* échoua à deux lieues de là, la marée étant basse, comme je viens de dire, et le *Louvo* prit plus au large et alla mouiller à une lieue de là pour attendre le *Siam*.

Nous vîmes de loin M. de L'Estrille qui allait à bord du *Siam* et prit dans la chaloupe M. Desfarges, M. de Lionne, le père Le Royer, jésuite, et les sieurs de Beauchamp et de Véret.

Il nous envoya dire au *Louvo* [au loin ?] de nous approcher du *Siam* en cas que les galères le vinsent attaquer, lesquelles paraissaient au nombre de cinq ou six.

¹⁴⁴ Du Malais *pabean*, la douane. Il y avait deux tabanques siamoises, l'une à Paknam (Samut Prakan), l'autre près d'Ayutthaya, à deux lieues en aval de la ville, où furent logées la première et la seconde ambassades françaises. Sur la rive droite, après l'embouchure du Chao Phraya, se trouvait un édifice de la VOC, la Compagnie hollandaise. Ce n'était nullement un poste douanier, mais un simple entrepôt de marchandises. Ce bâtiment, selon Engelbert Kaempfer (1727 rééd. 1998 : 20) s'appelait *Amsterdam*.

La marée venant, nous nous rendîmes près [*de*] l'*Oriflamme* qui [*y*] fut le lendemain matin, où nous ne fûmes pas peu surpris tous de voir que tous nos mirous n'étaient plus.¹⁴⁵.

[167r^o] Le père Thionville¹⁴⁶, jésuite, qui avait été retenu avec le balon des malades et qui les ramena tant par adresse qu'autrement, y fut envoyé par deux fois pour savoir la vérité de ce retardement. Cela termina à leur rendre leur principal mandarin, à condition qu'ils nous remorqueraient nos mirous dans lesquels étaient vingt-neuf grosses pièces de canon, vivres et hardes des soldats sans [*compter*] trois officiers¹⁴⁷ et bien vingt Français, tant soldats qu'autres, ce qu'ils ne firent pas au second voyage, disant beaucoup de choses sur cela, entre autres qu'on ne leur avait pas tenu parole, ce qui les avait obligés à en user de cette manière, disant qu'on était concertés ensemble de se rendre réciproquement les otages de part et d'autre et qu'on ne l'avait pas fait ni même [*eu*] envie de le faire, puisque les sieurs otages qu'étaient le chevalier Desfarges et Beauchamp, major de la place, et le sieur Véret, s'étaient embarqués dès trois lieues de Bangkok, [167v^o] ce qui ne se devait faire qu'en rade réciproquement, et pas sur cela ramener le sieur Véret qui était, outre cela, otage particulier avec M. l'évêque de Métellopolis pour rester à Siam, à quoi il s'était offert lui-même.

Au second voyage du père [Thionville], M. l'évêque de Metellopolis fut de bonne foi avec les Siamois, lequel voyant que le sieur Véret ne revenait pas, écrivit en ces termes à M. Desfarges qu'à présent qu'il n'avait plus à faire de lui, qu'il l'abandonnait et plusieurs autres

¹⁴⁵ La confiscation des mirous était une mesure de rétorsion des Siamois pour répondre à la félonie de Véret et pour obliger Desfarges à rendre l'un de ses trois otages, ce qu'il fit effectivement en renvoyant à terre le gouverneur de Siam.

¹⁴⁶ Le père François Thionville était l'un des quatorze jésuites-mathématiciens envoyés au roi Narāi par Louis XIV. Il demeurait auprès de la garnison de Bangkok avec le père Patrice Comilh. Les deux jésuites exerçaient les fonctions d'aumôniers des troupes.

¹⁴⁷ Bellemont, Delas [de Lasse] et Chamoreau, cités dans le *catalogue des prisonniers ecclésiastiques et laïques* dressé par Martineau en 1690 (Launay 1920 I : 248) et dans une lettre de Mgr Laneau à M. de la Vigne du 21 décembre 1693 (Launay 1920 I : 277).

choses de cette nature ; quant à M. de Lionne, évêque de Rosalie, il écrivit de ne se plus mêler des affaires de M. Desfarges, ce qu'il lui conseillait comme le plus vieux, ce que fit [Saint-Paul]¹⁴⁸. Il nous apparut par là que le bon M. l'évêque avait été aussi trompé et que la précipitation avec laquelle nos otages se sont embarqués était la seule raison de la détention de tous nos mirous, en premier lieu le sieur Véret, lequel devait rester.

[168r^o] À trois ou quatre jours de là, nous fûmes faire de l'eau à l'île de Bancoloit¹⁴⁹ et amenâmes avec nous les deux mandarins, l'interprète et leur valet.

À six jours de là, nous appareillâmes pour Pondichéry, côte de Coromandel, où nous avons un comptoir français. Avant que d'y arriver, nous mouillâmes à Polaou¹⁵⁰ à huit lieues de Poltimon¹⁵¹, quoiqu'on [m'eût assuré que] nous devions aller à Polcondor¹⁵².

Après avoir fait quelques petits rafraîchissements à cette mauvaise île, nous appareillâmes et fîmes route pour Malacca. Avant que de passer le détroit, nous mouillâmes plusieurs jours devant le détroit de Singapour¹⁵³, à l'embouchure de la rivière de Johor,

¹⁴⁸. Cité plus loin, Saint-Paul était l'écrivain du roi.

¹⁴⁹. Dans sa relation rédigée à Middelbourg, Saint-Vandrilite écrit : *En partant de la rade se Siam, nous fûmes à l'île Saint Martin pour faire de l'eau; n'en trouvant point, nous fûmes à une autre île, où tous les vaisseaux en firent, et de là nous passâmes par Pulo Pollaou* (A.N. C1/25 f^o 177r^o). Le père Le Blanc (1692 II : 97) indique que cette île Saint-Martin fut ainsi nommée lors de l'escale qu'y firent les troupes françaises parce qu'on y inhuma le père jésuite Pierre de Saint-Martin qui, coïncidence, venait de décéder le 11 novembre, jour même de la Saint-Martin. Il pouvait s'agir de Ko Sichang, au large de Si Racha, sur laquelle l'eau est effectivement très rare. L'île de Bancoloit évoquée par l'auteur pourrait alors logiquement être Ko Lan, à quelques encablures de Pattaya, et dont le village principal s'appelle Ban Ko Lan.

¹⁵⁰. Sans doute Pulau Aur, au sud-est de la péninsule malaise.

¹⁵¹. Pulau Tioman.

¹⁵². Poulo Condor, aujourd'hui Con Son, est la plus grande des quatorze îles de l'archipel Con Dao au sud du Vietnam, à environ 160 km au large de Vung Tau.

¹⁵³. L'auteur orthographie curieusement *st capou*.

ensuite nous appareillâmes et passâmes le détroit de Malacca et y arrivâmes le 26 de décembre.

Tous les officiers s'y rafraîchirent fort et profitèrent de leur mieux du séjour qu'on y fit jusqu'à 6 de janvier qu'on en partit. C'est une des plus belles situations des Indes, et où l'air est le meilleur. La rade est fort éloignée, c'est le lieu où saint François-Xavier a fait autant de miracles dans les Indes. La chapelle est encore aujourd'hui dans la forteresse et y sert de corps de garde ou de temple.

[168v°] Le 6 de janvier 1689, nous avons appareillé pour Pondichéry et passâmes les îles de Nicobar le 19, et quoique nous fussions fort au large, il ne laissa pas de venir plusieurs petits bâtiments de l'île nous apporter des fruits du pays, et quoique tout le monde dise que c'était le lieu où l'ambre gris soit le plus commun, il ne s'en put trouver un morceau de véritable.

À deux jours de Malacca, l'*Oriflamme* fit sa route particulière pour Madras par des raisons particulières, mais ayant appris dans leur route ce qui y était arrivé à M. du Bruant avec les Anglais¹⁵⁴, cela les fit faire voile droit à Pondichéry et [*ils*] y arrivèrent huit jours

¹⁵⁴ Décimée, affamée et manquant d'eau, la garnison abandonna la place dans la plus grande confusion, s'embarquant à bord de deux vaisseaux dont du Bruant s'était rendu maître au début des hostilités : le *Mergui*, frégate du roi de Siam et un petit navire anglais dont aucune relation ne révèle le nom. Selon le père Le Blanc (1692 II : 299-300), les deux bâtiments firent voiles de conserve jusqu'à l'île de Tavoy, où *M. de Bruant reprit les Français qui étaient sur la frégate anglaise, et envoya à leur place les Anglais qu'il avait sur son bord*. Le navire anglais fut pris par des corsaires et le *Mergui* continua seul son voyage. De tempêtes en embuscades et en combats, l'errance du navire est encore longuement relatée par le père Le Blanc : *Il est incroyable combien l'on a souffert dans ce vaisseau : partout chassé des terres, et partout battu des vents à la mer, sans manoeuvres, sans vivres, dans une saison où il était impossible de gagner aucun port ami* (1692 II : 310). La famine aurait peut-être eu raison de l'équipage si la frégate n'avait providentiellement rencontré le 28 septembre le *Notre-Dame-de-Lorette*, navire de la Compagnie venu de Pondichéry et se rendant à Mergui. Les deux vaisseaux se dirigèrent ensemble vers Balassor où la Compagnie française possédait un comptoir, mais furent capturés par les Anglais sous le prétexte qu'ils appartenaient au roi de Siam et constituaient des prises de guerre. Du Bruant et une partie de ses troupes furent renvoyés à Pondichéry sur un navire anglais. L'affaire suscita d'interminables protestations, chicanes, procédures et échanges de lettres, avant d'être classée sans suite. La *Lorette*, hors d'usage, fut d'ailleurs abandonnée près de Madras par ceux-là même qui l'avaient capturée.

après nous et le *Louvo* et la *Normande* qui le trouvèrent arrivèrent cinq jours après nous qui mouillâmes le 31 de janvier.¹⁵⁵.

Le 1^{er} de février, nous avons mis pied à terre à Pondichéry où nous trouvâmes MM. du Bruant, du Halgouet, de Launay, et de Descaves, lesquels étaient arrivés environ depuis quinze jours avec une vingtaine de soldats, [169r^o] en ayant laissé une autre vingtaine à Madras avec un lieutenant¹⁵⁶, détenus par les Anglais de la Compagnie d'Angleterre à bord de leur amiral et deux de nos vaisseaux, lesquels avaient tous été arrêtés dès la rade de Balassor. L'un se nommait le *Mergui* et l'autre la *Lorette*. Ils étaient sortis de Mergui le 27 juin¹⁵⁷.

Le 10 et le 12, on mit tous les soldats à terre à la réserve de vingt-quatre et un officier qui les commandait pour rester dans les deux bords et y garder les mandarins.

Ensuite, on tint un grand conseil pour savoir ce que les troupes deviendraient¹⁵⁸. Il était composé de MM. Desfarges, du Bruant, de Vertesalle, de La Salle, commissaire, le directeur Martin, Courcelles, Beauchamp, Lamare et le sieur Véret et de M. de l'Estrille que j'avais oublié.

¹⁵⁵ Le paragraphe n'est pas clair, et il semble y avoir confusion dans les dates : l'auteur indique plus haut s'être embarqué sur le *Louvo* avec sa compagnie. François Martin (1934 III : 8-9) confirme que le *Louvo* mouilla effectivement le 1^{er} février avec le *Siam* à la rade de Pondichéry. Toujours selon Martin, la *Normande* mouilla le 3 février et l'*Oriflamme* le 4.

¹⁵⁶ Il s'agissait du sieur de Rougemont, cité plus loin.

¹⁵⁷ Le Blanc (1692 II : 295) et Vollant (1691 : 156) indiquent le 24 juin. L'enseigne La Touche, qui faisait partie de la garnison de Mergui et qui rapporte qu'il fut capturé par les Siamois le 27 juin, fixe le départ des Français au 28 juin (1998 : 331-332). Toutefois l'auteur fait ici une erreur, car si le *Mergui* était bien l'un des deux navires qui servirent aux Français à évacuer la place, l'autre n'était pas la *Lorette*, rencontrée plus tard sur la route, mais un petit vaisseau appartenant à un Anglais de Madras (voir note 154).

¹⁵⁸ François Martin, qui y assistait, indique que ce conseil se tint le 6 février (1934 III : 27), ce qui ne correspond pas avec les dates de l'abrégé.

Il fut proposé plusieurs choses : la première d'aller à Mergui¹⁵⁹, la seconde à la barre et rade de Siam, [*la troisième*] d'escorter les vaisseaux la *Normande* et le *Coche*¹⁶⁰ en France, [*la quatrième*] de rester à Pondichéry ou [*la cinquième*] d'aller à Joncelon¹⁶¹, ce qui fut arrêté comme on l'a mandé à la cour par la *Normande* et qu'on allait s'y retrancher.

Je ne sais pas les raisons particulières que les uns et les autres ont eues pour s'éloigner de toutes les autres propositions, si ce n'est que M. de l'Estrille ait trouvé le plan de Joncelon fort bon¹⁶², [169v°] mais je sais très bien que si on ne l'avait pas mandé à la cour, que l'on n'y aurait pas été, et que [ce n'est pas sans raison] que les uns et les autres ont [pris] sur cela tous les devants tant à la cour qu'auprès de MM. les missionnaires et les révérends pères jésuites et autres¹⁶³.

Le 17, à l'aube du jour, la *Normande* et le *Coche* appareillèrent pour [*la*] France. Dans la *Normande* étaient messieurs de Vollant, ingénieur et capitaine, Beauchamp, major de la

¹⁵⁹ Cette proposition fut défendue par François Martin (1934 III : 28), mais *ne plut pas à toutes les personnes de l'assemblée*, et fut rejetée. Vollant (1691 : 160-161) mentionne qu'une autre proposition aurait également été formulée par François Martin (qui n'en fait pas état lui-même) : celle *d'aller se rafraîchir à l'île Mascarine* (aujourd'hui l'île de la Réunion), argumentant que dans cette île, *occupée par les sujets du roi, on y trouverait un séjour doux et paisible, l'air y étant si sain que cela seul pouvait rétablir la langueur de plusieurs malades, causée par les grandes fatigues qu'on avait souffertes*.

¹⁶⁰ Ces deux vaisseaux levèrent l'ancre dans la nuit du 16 au 17 février 1689 pour aller porter en France la nouvelle du désastre de Siam. Le *Coche*, navire de la Compagnie, était commandé par le sieur d'Armagnac et la *Normande*, navire du roi, par M. de Courcelles. Parmi les passagers se trouvaient Beauchamp, Saint-Vandril, Vollant des Verquains, et les pères jésuites Le Blanc et Colusson. Les Français ignoraient que la guerre contre la Ligue d'Augsbourg avait été déclarée le 26 novembre 1688 et que les Hollandais étaient officiellement redevenus des ennemis. Équipages et passagers des deux navires furent fait prisonniers au Cap et transférés dans les prisons de Middelbourg, en Zélande, où ils eurent tout loisir, en attendant leur libération, de rédiger des lettres, des mémoires et des relations sur les événements dont ils avaient été acteurs ou témoins. M. de Courcelles, pour sa part, ne connut pas les geôles de Middelbourg. Le père Le Blanc rapporte qu'il mourut en mer avant d'y arriver.

¹⁶¹ Junk Ceylon, aujourd'hui Phuket, dans le sud de la Thaïlande.

¹⁶² Martin (1934 III : 27-28) rapporte que les partisans les plus acharnés de l'expédition à Phuket furent plutôt Véret et Lamare, *qui n'en savait que par un rapport confus*, mais qui, pour pousser au voyage, *exagéra extraordinairement la fertilité, l'abondance et la richesse de Joncelang*.

¹⁶³ Le texte est ici très difficile à reconstituer, et le sens de la phrase ainsi déchiffrée demeure obscur, ce qui arrive fréquemment lorsque l'auteur se risque à des interprétations personnelles.

place, et Sainte-Marie, ci-devant de Larre¹⁶⁴, avec un vieux sergent, lequel avait eu le bras cassé et coupé à Bangkok d'un coup de mousquet. De l'autre bande, dans le *Coche*, étaient les pères Le Blanc et de Colusson¹⁶⁵, jésuites, et le sieur de Saint-Vandrilte, tous à l'ordre de M. Desfarges.

Le 23, il nous déserta quatre soldats, lesquels ont été repris. Le plus coupable fut fait mourir à l'ordre seul de M. Desfarges, lequel, à ce que les officiers rapportent, s'était mis en défense lorsqu'ils couraient après. Il était fort blessé¹⁶⁶.

[170r^o] L'on donna des habits et chemises aux soldats qui en avaient besoin¹⁶⁷.

Il a déserté encore deux soldats, lesquels n'ont pas été repris, ce qui a obligé de mettre une garde de vingt-cinq hommes et un officier la nuit pour les contenir, lequel fait incessamment la patrouille par plusieurs petits détachements toute la nuit.

¹⁶⁴ Beauchamp précise que Sainte-Marie était aux arrêts sous la garde de M. de Courcelles, avec ordre de Desfarges de le mettre *en prison à son arrivée en France, jusqu'à ce que la cour en fût informée, et qu'il l'avait renvoyé pour avoir enlevé Mme Constance pour dire lui-même pourquoi il l'avait fait et ceux qui lui avaient fait faire ; pour s'être laissé prendre avec son vaisseau à l'embouchure de la rivière et pour lui avoir celé un ordre que M. Constance lui avait donné contre la nation* (B.N. Ms. Fr. 8210 ff^o 569r^o-v^o).

¹⁶⁵ Jacques Colusson (ou Collusson), l'un des quatorze jésuites-mathématiciens envoyés au roi de Siam par Louis XIV.

¹⁶⁶ Trois de ces déserteurs sont nommés dans une lettre inédite de Desfarges adressée sans doute à M. de Seignelay et datée de *Pondichéry le 27 février 1689* : un bombardier provençal nommé Antoine, un soldat nommé Du Clos et le soldat La Tulipe qui *coucha en joue le sieur du Halgoüet, mais cet officier plus prompt à tirer que le soldat lui tira un coup qui le mit par terre, dont il demeura fort blessé. Les autres furent pris dans le même temps et furent ramenés à Pondichéry et on m'apporta le blessé que j'ai fait pendre à la vue de tous les soldats*. Martin (1934 III : 30) indique que cette pendaison eut lieu le 25 février. Desfarges, chez qui l'avarice ne perdait jamais ses droits, poursuit sans vergogne : *De tous les frais qu'il a fallu faire, je n'ai fait prendre de l'argent du Roi que six écus pour payer l'exécuteur et j'ai fait servir l'argent du déserteur mort pour les autres frais et pour faire prier Dieu pour lui* (A.N. Col. C1/25 f^o 50v^o). De la part d'un homme qui venait d'empocher « les richesses immenses que M. Constance lui avait confiées » (Challe 2002 II : 356), l'aveu frise l'indécence.

¹⁶⁷ La lettre citée dans la note précédente confirme encore cette distribution de vêtements. Le général avait confié cette tâche à Vertesalle, qui s'en était déchargé sur le sieur d'Alvimare, major des troupes. S'il faut en croire Desfarges, indigné, le manque d'empressement de l'officier à remplir sa mission était à la mesure du peu d'intérêt que les soldats manifestaient pour ces hardes.

L'on a pris le sieur Chanjon,¹⁶⁸ capitaine de la Compagnie, pour commander le *Siam*, quoiqu'on l'ait proposé à MM. du Halgouet et de Launay.

L'on a tenu les premiers jours de mars un conseil qui a été beaucoup plus secret que le premier où M. de l'Estrille n'a pas voulu assister, quoique M. Desfarges l'ait envoyé chercher par M. de La Salle, commissaire, et en second lieu par MM. de Launay et de Lamare.

À quelques jours de là, M. le directeur Martin reçut avis de la mort de Saumagi, prince de la terre¹⁶⁹, ce qui l'obligea par la suite de présenter une requête à M. Desfarges où il lui représentait le [170v^o] changement que cela faisait et le besoin alors qu'il avait de troupes, sa place n'étant pas encore tout à fait fermée, qu'il ne serait pas en sûreté alors des gens de la terre et troupes du Mogol, lesquels feraient infailliblement des courses dans tout le pays. Nous fûmes tous assez surpris, vu que M. le directeur nous avait dit quelques jours avant qu'il ne pouvait garder les troupes sans affamer le pays, et alors il s'offrait à les faire subsister¹⁷⁰.

Le 24 du mois, il nous déserta quatre soldats, lesquels n'ont pas été repris.

¹⁶⁸ L'auteur épelle *Changeon*. Ce sieur Chanjon est cité par François Martin (1932 II : 538) dans son Journal de mai 1688. Il se trouvait à Mergui au début de l'année 1688, et avait reçu l'ordre de commander un navire vers la cour de Perse. Il fut au dernier moment dépossédé de son commandement au profit d'un aventurier nommé Boyer, qui, par son incompétence, causa l'échec de l'expédition.

¹⁶⁹ Sommaji Raja, fils de Sivaji, mort en 1680, qui avait été en lutte avec le grand Mogol Aurengzeb et avait conquis une grande partie de son territoire.

¹⁷⁰ François Martin (1934 III : 36) indique qu'il y avait alors à Pondichéry plus de trois cents hommes de troupe et quarante officiers qui représentaient autant de bouches à nourrir ; néanmoins, les menaces induites par la mort de Sommaji imposaient un renforcement de la garnison de Pondichéry. *M. de Bruant convenait de la nécessité mais il représentait aussi que c'était affaiblir les troupes. M. de Vertesalle, sans aucun égard, concluait à ne laisser aucun soldat. M. Desfarges prit l'affaire sur lui : il avait pris d'avancer la précaution de laisser une compagnie à terre, c'était celle de M. de la Roche du Vigier qu'on attendait de Madras, le lieutenant M. le chevalier de la Comme et l'enseigne M. Morant.*

Le 29, le sieur de Rougemont revint de Madras avec quinze soldats, lesquels étaient détenus par les Anglais à la rade de Madras¹⁷¹. On espère ravoir encore les cinq qui y sont restés aussi bien que nos vaisseaux. M. Desfarges y renvoya sur l'heure un officier¹⁷² et écrivit au gouverneur comme il avait fait auparavant sur toutes ces choses ; ensuite de quoi on lui renvoya ces soldats, ce qu'on n'a jamais voulu faire à M. du Bruant.

[171r^o] L'on nous dit le 30 du mois que nous resterions à Pondichéry après avoir employé tout notre argent à des provisions pour [l'année]¹⁷³.

Le 2 d'avril, nous eûmes nouvelle que nous devons nous embarquer. L'on envoya en toute diligence chercher les officiers à Madras.

Dans ce temps, M. de La Salle, commissaire, et le sieur de Saint-Paul, écrivain du roi, furent au *Siam* faire la visite. Ils trouvèrent que le navire faisait par horloge¹⁷⁴ dix-huit pouces d'eau et qu'il n'avait de l'eau que pour huit jours. M. de l'Estrille promit d'en donner, ce qu'il fit dans la route par plusieurs fois.

¹⁷¹. Ni la date, ni le nombre de soldats ne correspondent avec les notes de François Martin, qui écrit dans son journal que le sieur de Rougemont revint à Pondichéry le 20 mars 1689 *avec seize soldats qui étaient restés au Bengale sur les navires anglais lorsque la frégate le Mergui fut arrêtée. Ces gens-là étaient dans un état très misérable ; ils avaient beaucoup souffert sur ces vaisseaux ; il en manquait quatre qui étaient restés sur les navires anglais* (Martin 1934 III : 32).

¹⁷². De la Roche du Vigier, cité plus loin. L'officier fut choisi pour cette négociation en raison de sa connaissance de la langue anglaise *qu'il savait parfaitement* (Martin 1934 III : 32).

¹⁷³. Le texte est ici de plus en plus difficile à déchiffrer. On pourrait également supposer *pour l'armée*, ou *pour l'armer*.

¹⁷⁴. Terme de marine. Une journée était divisée en 48 horloges d'une demi-heure chacun (le mot était masculin).

M. de la Roche du Vigier est arrivé de Madras avec vingt-neuf Portugais de [recrue] qu'il y a fait à l'ordre de M. Desfarges. Il reste à Pondichéry avec cinquante soldats, [un] lieutenant et [un] enseigne pour servir dans la forteresse de la Compagnie.

Voilà ce qui fut réglé, voyant l'obligation qu'il y avait de s'embarquer, tant parce que l'on avait mandé à la cour que par les pressantes sollicitations de [171v°] M. de l'Estrille.

[L'écriture du dernier feuillet de la relation est tellement relâchée que l'on ne peut guère qu'en déduire le sens général. M. de l'Estrille refusait de quitter son bord, prétextant qu'il devait protéger son navire des ouragans, bien que, selon François Martin, on n'en avait pas vus en cette saison depuis vingt ans. La raison de cette retraite était plutôt que François Martin et de l'Estrille étaient brouillés, car le directeur de la Compagnie avait surpris le capitaine en train de se livrer à un commerce plus ou moins honnête et lui en avait fait le reproche.¹⁷⁵. Ceci expliquerait que de l'Estrille était on ne peut plus pressé de quitter Pondichéry. Les dernières lignes du feuillet évoquent l'embarquement des troupes pour Phuket.]

L'épisode manquant.

Ici s'achève cet abrégé, alors que les navires de l'expédition sont, nous dit l'auteur, à quatre lieues de [Pondichéry]. François Martin rapporte que le 6 avril 1689, les compagnies *s'assemblèrent dans un grand pré où elles avaient accoutumé de faire l'exercice et après quelques mouvements, on leur fit prendre le chemin du bord de la mer où il y avait des*

¹⁷⁵. Le capitaine de l'Estrille semblait coutumier de ces petits trafics qu'il poursuivit au Brésil où l'*Oriflamme* aborda quelques mois plus tard. François Martin rapporte encore dans ses mémoires (1934 III : 199) : *Nous reçûmes le 5 avril [1692] des lettres de la Compagnie, mais du 2 janvier 1691, elles avaient été retardées ; on se plaignait fort de la conduite du sieur de l'Estrille que son intérêt particulier avait fait rester au Brésil pour y vendre des marchandises qu'il apportait des Indes pour son compte.*

*bateaux prêts pour les embarquer, tous les officiers sur les ailes et à la queue pour empêcher l'écart de quelques soldats ; ils furent embarqués et conduits aux bords*¹⁷⁶. Les troupes – à lire ces lignes, on a plutôt envie de dire le troupeau - de Sa-Majesté-Très-Chrétienne semblaient manquer singulièrement d'enthousiasme. François Martin poursuit ainsi son récit du départ de l'expédition : *M. de l'Estrille se mit à trois lieues au large le 8 ; M. Cornuel, deuxième capitaine de l'Oriflamme et le sieur Daumont, enseigne, furent envoyés à terre pour presser l'embarquement ; il fut fait le 9 au matin ; le général devait passer sur l'Oriflamme, M. du Bruant sur le navire le Siam et M. de Vertesalle sur le Louvo, les hommes dispersés selon la grandeur des navire. Le R. P. Thionville, jésuite, fut de l'embarquement ainsi que M. Ferreux de la mission de Siam ; on emmenait aussi les deux otages siamois. Les deux vaisseaux mirent à la voile le 10 à quatre heures du matin*¹⁷⁷. On peut imaginer que notre auteur anonyme faisait partie de cette expédition et que, face aux incertitudes de l'avenir, il tenait absolument à laisser son document à Pondichéry avant son départ, ce qui expliquerait la hâte manifeste avec laquelle sont rédigées les dernières pages.

Le texte ne nous fournit aucun renseignement sur l'expédition de Phuket. Les navires l'*Oriflamme*, le *Lonray* et le *Saint-Nicolas* (le *Siam* et le *Louvo*, en piteux état, avaient été abandonnés à Balassor) revinrent à Pondichéry le 11 février 1690. Que s'était-il donc passé pendant ces dix mois ? Aucun des acteurs de cet épisode ne l'a jamais clairement relaté. Au retour de l'escadre, les rapports des uns et des autres furent tellement confus que François Martin ne put que se perdre en conjectures : *Nous apprîmes qu'au départ de Pondichéry pour Joncelang, les vaisseaux furent mouiller à une île à vingt-cinq ou trente lieues de Joncelang, qu'ils nommèrent l'île Colbert où ils firent de l'eau et du bois. On rapporte que cette île a de très beaux arbres pour la mâture et capables de servir aux navires les plus grands qui sont en*

¹⁷⁶. Martin 1934 III : 36.

¹⁷⁷. Martin 1934 III : 37.

Europe. Les vaisseaux y restèrent dix ou onze jours, ils levèrent l'ancre ensuite et furent mouiller proche de Joncelang. Il est difficile de rapporter dans la vérité la conduite qu'on a tenue dans voyage, [en raison de] la diversité des rapports. M. du Bruant m'assura qu'on n'avait point reconnu Joncelang, qu'on avait été à une autre île qui en est proche et même que j'en pouvais écrire en ces termes en France. Les personnes désintéressées et sans partialité tombèrent pourtant d'accord que l'on mouilla proche de Joncelang, mais ils avouèrent aussi qu'on ne reconnut pas l'île par l'endroit où il fallait l'aborder et où il y a une grande anse (et dans les cartes sur quoi le voyage avait été entrepris, une forme de port), que l'île ne fut reconnue que par le côté qui y est opposé et qu'après avoir envoyé des gens dans des chaloupes pour descendre à terre, qui trouvèrent tout le pays noyé, sans habitation, sans y avoir vu personne, sur le rapport qu'ils firent à leur retour, on fut dégoûté d'abord de cette entreprise. Les gens qui avaient donné avec chaleur dans ce voyage n'eurent rien à dire, sinon qu'ils avaient été mal informés ; cependant les vaisseaux y restèrent mouillés dans l'attente des nouvelles qu'on avait promis de leur donner. Les officiers cherchèrent des rafraîchissements à la chasse dans les îles voisines où il y en avait en quantité ; la pêche fournit aussi du poisson.¹⁷⁸.

Selon le journal de la Mission de Siam tenu par le missionnaire laïc Martineau et dont nous empruntons les citations qui suivent¹⁷⁹, il semble avéré que les Français débarquèrent, ou du moins mouillèrent près de Phuket entre août et octobre 1689, d'où Desfarges écrivit une lettre au barcalon pour lui proposer de relâcher les otages siamois qu'il détenait en échange de son monde et de ses bagages. La réponse du mandarin échaudé par le souvenir de la mauvaise foi des Français fut sans équivoque : *Lorsque les Français auront payé les 300 catis (une*

¹⁷⁸. Martin 1934 III : 77-78.

¹⁷⁹. Launay 1920 I : 225 sqq.

somme considérable de 45.000 livres) que M. le général a empruntés, lorsqu'ils auront rendu le navire que M. du Bruant a enlevé, qu'ils nous auront remis deux bâtiments qui sont entre leurs mains, pour lors on pourra renvoyer les prisonniers et bagage, et non plus tôt. Il ne fallait bien entendu pas parler à Desfarges, dont l'avarice et la cupidité étaient notoires, de restituer quoi que ce soit, et surtout pas de l'argent ! Mgr Laneau rapporte également qu'il avait entendu ce jour-là que la cour avait envoyé ordre exprès aux officiers de Jongcelang de ne rien fournir du tout aux Français, ni vivre, ni eau, et de faire main-basse sur ceux qui mettraient pied à terre. Desfarges fit tout de même libérer deux de ses siamois, peut-être pour donner au barcalon une preuve de sa bonne volonté. Le gouverneur de Paknam, *Ok-phra Pichai Songkhram*, accompagné de son valet, arriva à Ayutthaya le 20 ou le 27 août 1689.¹⁸⁰.

La lenteur exaspérante des échanges de courrier entre Phuket et Ayutthaya semble avoir lassé Desfarges. La suite des événements fut rapporté par le père Ferreux, de retour dans la capitale siamoise le 7 décembre 1689 et longuement *examiné, tourné, viré de tous côtés, et pressé par tous les motifs dont on a coutume de se servir pour tirer la vérité de la bouche d'un homme qu'on croit qui la veut cacher*. Ferreux raconta comment Desfarges, voyant que la réponse des Siamois tardait trop, avait fait voile pour Bengale avec trois navires, laissant M. de Vertesalle avec deux autres vaisseaux.¹⁸¹ pour attendre encore quelques jours la réponse à ses lettres. Mais le dit sieur de Vertesalle, après avoir attendu douze jours, et ne recevant enfin aucune nouvelle ou réponse, se mit en devoir de suivre ses ordres, et d'aller après M. le

¹⁸⁰ Le journal de la Mission se contredit sur ce point : il évoque une première fois l'arrivée d'Opra Pitchaye Songgram, le premier des otages que M. le général renvoya aussitôt qu'il fut mouillé à Jongcelang, et qui arriva ici le 20 août 1689 (Launay 1920 I : 225), mais il mentionne deux pages pages plus loin : le 27 [août 1689] un des mandarins otages que M. le général avait emmené arriva à Siam avec son serviteur.

¹⁸¹ Ce cinquième navire, venu se joindre à l'*Oriflamme*, au *Louvo*, au *Siam* et à la *Vérette* était le *Saint-Nicolas*, que François Martin avait envoyé d'Ougly pour ravitailler les troupes françaises à Phuket. Un autre navire, le ketch le *Saint-Joseph*, parti de Pondichéry le 6 juin pour prévenir Desfarges de la toute récente déclaration de la guerre, avait en vain longé les côtes de Phuket et poussé jusqu'à Mergui avant de revenir au comptoir le 23 novembre sans avoir rencontré les Français, ce qui confirmerait que l'expédition n'avait pas abordé l'île par le côté habituel, ou ne l'avait pas abordée du tout.

général, voulant même emmener l'otage qui lui restait, le vieil ambassadeur Ok-luang Rachamaitri. Toujours d'après Martineau, qui cite Mgr Laneau, ce serait sur les instances du père Ferreux que Vertesalle, comprenant sans doute l'inutilité de garder plus longtemps ces hôtes encombrants, consentit à relâcher le mandarin et François Pinheiro, entraîné bien malgré lui dans ces pérégrinations. L'Ok-luang arriva à Ayutthaya le 3 décembre 1689, et donna les premières nouvelles certaines que, vers le commencement d'octobre, M. le général avait fait voile de Jongselang pour Bengale. Toutefois, l'honneur de la France n'était pas terni cette fois-ci, l'otage se loua du bon traitement que les Français lui avaient fait aussi bien qu'à l'autre mandarin otage qui était arrivé le premier.

François Martin, d'après les rapports qu'il avait recueillis, donna une version quelque peu différente des événements, expliquant que Desfarges avait quitté précipitamment Phuket sur la nouvelle qu'il avait reçue d'un navire espagnol de la déclaration de la guerre en Europe, et qu'avant d'aller chercher des vivres et de l'eau au comptoir français de Balassor, il alla mouiller à l'île de Negrais, au sud-ouest de l'actuel Birmanie, sur le golfe du Bengale, en attendant que la mousson fût favorable.¹⁸².

Enfin débarqués à Balassor, les Français délibèrent pour savoir s'ils rentreraient en France. Ce fut l'avis quasi-unanime de tous, général, officiers et soldats, *rebutés des mauvais succès qu'ils avaient eu ainsi que de tout ce qu'ils avaient soufferts*.¹⁸³. On abandonna là les trois vaisseaux le *Siam*, le *Louvo*, et la barque la *Vérette*, trop endommagés pour faire un nouveau voyage, et tout le monde s'embarqua à bord de l'*Oriflamme* et de deux navires marchands de la Compagnie française, le *Lonray* et le *Saint-Nicolas*, pour faire voile vers Pondichéry.

¹⁸² Martin 1934 III : 79.

¹⁸³ Martin 1934 III : 82

Épilogue...

Cette pénurie de témoignages sur l'expédition de Phuket est somme toute logique, puisque la plupart des acteurs qui y ont participé sont morts sur le chemin du retour. Il y a peu de probabilité que notre auteur anonyme ait échappé au sort commun ; c'est qui nous incite à penser qu'il avait laissé sa relation à Pondichéry, ou qu'il ne faisait pas partie des troupes qui tentèrent de regagner la France après l'expédition.

Entre le 11 et le 21 février 1690, plus de trois cents soldats et quarante officiers s'entassèrent dans le petit comptoir qui n'avait pas les moyens de nourrir toutes ces bouches. Les hommes étaient démoralisés, les désertions se multipliaient. Il était urgent de rentrer au pays.

Sur la demande de François Martin, on laissa cent huit soldats en deux compagnies pour défendre le comptoir menacé par le grand Mogol après la mort de Sommaji Raja. Les officiers en étaient les capitaines de la Roche du Vigier et de la Comme, mort héroïquement le 1^{er} septembre 1693 lors de la prise de Pondichéry par les Hollandais¹⁸⁴, le premier lieutenant de la Corbinaye, et l'enseigne de la Cotteraye.

Dans la nuit du 21 au 22 février 1690, le reste des troupes embarqua à bord de l'*Ori flamme*. Les deux navires marchands, le *Lonray* et le *Saint-Nicolas*, étaient également du voyage. Il est possible qu'on ait dispersé quelques soldats sur l'un ou l'autre de ces deux navires, toutefois l'*Ori flamme*, fort de ses 750 tonneaux, était suffisamment vaste pour accueillir les deux cents hommes et leurs officiers.

¹⁸⁴. Martin 1934 III : 348.

La traversée fut un désastre. Les vaisseaux, qui ne pouvaient relâcher au Cap en raison de la guerre avec les Hollandais, naviguèrent de conserve jusqu'à la baie de Tous-les-Saints au Brésil. Ceux qui n'avaient pas péri pendant la traversée s'exposèrent encore à la fièvre jaune qui ravageait la contrée. Ayant repris leur route, les trois navires furent séparés par une tempête, et l'*Oriflamme* se dirigea seul vers les Antilles. D'après les lettres reçues par François Martin à Pondichéry en février 1692, quantité de soldats, matelots et officiers périrent entre le Brésil et les Caraïbes, parmi lesquels Desfarges, M. de Cornuel capitaine en second, l'intendant et le premier lieutenant¹⁸⁵.

Le navire aborda les côtes de la Martinique sans doute au début de l'automne 1690. On l'accusa d'avoir introduit dans l'île le *mal de Siam*, qu'on assimilait alors à une forme de peste et qui n'était autre que la fièvre jaune apportée du Brésil¹⁸⁶. M. de l'Estrille mourut sur la terre antillaise¹⁸⁷ et les fils de Desfarges, peu affectés par la mort de leur père et sans doute peu pressés de rentrer en France, dilapidèrent sans vergogne la fortune amassée par le général. *Sitôt qu'ils furent arrivés ici*, rapporte Robert Challe¹⁸⁸, s'appuyant sur le témoignage de M. Clé, l'un des capitaines de la colonie, *leur premier soin fut d'y faire des connaissances. Cela leur fut aisé : tous deux bien faits et d'esprit et de corps, tous deux dans la fleur de leur âge, et tous deux jetant l'or à pleines mains, trouvèrent ce qu'ils cherchaient. Ce ne fut pendant deux mois de séjour, qu'une suite perpétuelle de festins, de danses et d'autres plaisirs ; et tous payés bien cher. Soit dit en passant, et sans nommer les masques, je connais quatre*

¹⁸⁵ Martin 1934 III : 191.

¹⁸⁶ Le père dominicain Jean-Baptiste Labat qui arriva dans l'île en 1693 écrit dans ses mémoires : *On appelait cette maladie le mal de Siam parce qu'elle avait été apportée à la Martinique par le vaisseau du roi l'Oriflamme qui, revenant de Siam, avait touché au Brésil où elle faisait de grands ravages depuis sept ou huit ans* (Labat 1993 : 40).

¹⁸⁷ Dans leur édition du Journal de Robert Challe (Droz 1998), J. Popin et F. Deloffre indiquent sans préciser leur source que l'Estrille mourut à la Martinique le 11 octobre 1690 (p. 158 n. 267).

¹⁸⁸ Challe 2002 II : 357.

femelles qui ne se sont pas vendues fort cher à des gens de nos vaisseaux, et dont la moins belle et la plus vieille a pourtant fait payer ses faveurs jusqu'à quatre et cinq cents pistoles d'Espagne aux discrets et généreux marquis et chevalier Desfarges. J'en connais une entre les autres, dont je rapporterai bientôt l'histoire sous le nom de Fanchon, qui est d'une beauté à charmer, âgée au plus de vingt-six ans, qui a vendu les siennes mille pistoles au chevalier ; outre pour plus de quatre cents pistoles de vases, de toile, d'étoffes et d'autres curiosités des Indes qu'elle en a tiré : ce qui a été le prix de quelques embrassades que les geôliers du Châtelet avaient eues gratis. Enfin, après une escale de six mois, au cours de laquelle les fils Desfarges dépensèrent plus de cinquante mille écus [150.000 livres] chacun à leurs seuls divertissements.¹⁸⁹, l'*Oriflamme* reprit sa route vers les côtes bretonnes. Il n'y arriva jamais. Naufrage ou combat naval, le navire fut perdu corps et biens vers le mois de mars 1691 et avec lui disparurent la plupart des acteurs et des témoins des événements du Siam. Des nouvelles parvinrent à la cour quelque temps avant le naufrage du vaisseau, et le marquis de Dangeau nota sobrement dans son Journal du 9 mars 1691 : *On a appris que M. de[s] Farges, son fils, et M. [du] Bruan[t], qui avaient été envoyés Siam pour y mener des troupes en 1687, sont morts sur la mer en revenant. On a appris cela par un vaisseau de la Compagnie qui a trouvé en mer le vaisseau sur lequel ils revenaient ; il a rapporté aussi que le capitaine du vaisseau était mort ; il s'appelait M. de l'Estrille.*¹⁹⁰. Les deux navires marchands suivirent un autre itinéraire et revinrent en France sains et saufs. Le *Lonray* mouilla à Brest le 1^{er} mars 1691, et le *Saint-Nicolas* à Roscoff le 5 mars.¹⁹¹.

¹⁸⁹. Challe 2002 II : 356.

¹⁹⁰. Dangeau 1854 III : 297.

¹⁹¹. Sottas 1905 : 113-114.

Entre le 12 et le 24 janvier 1692, le navire le *Gaillard*, appartenant à l'escadre Duquenue-Guiton en mission dans les Indes orientales, fit escale à Pondichéry avant de regagner la France. Parmi les passagers qui débarquèrent se trouvaient le missionnaire Nicolas Charmot et l'infatigable jésuite Guy Tachard, dont la maxime béatement optimiste était toujours que *dans les entreprises apostoliques la contradiction est un gage du succès*.¹⁹², et qui accomplissait là son troisième voyage vers le royaume de Siam dans l'espoir de recoller les morceaux de son rêve brisé ; parmi les passagers qui embarquèrent, un rescapé de la déroute de Mergui, l'officier La Touche. La chance voulut que l'écrivain du vaisseau ne fût autre que Robert Challe, l'auteur du magnifique *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* dont le manuscrit olographe a été récemment publié, qui recueillit la relation de ce témoin majeur. Challe note dans son Journal du 19 mars¹⁹³ : *Il repasse avec nous en France un nommé M. de La Touche lieutenant qui était dans ce royaume pendant tous les troubles et qui a même été fait prisonnier. Il a fait une relation de tout, et j'ai fait en sorte de l'avoir. Vous la trouverez à la fin de ce Journal-ci*.¹⁹⁴ *J'en avais vu d'autres que je vous destinais, mais celle-ci étant selon moi la plus régulière, je la préfère à toutes les autres sans y avoir changé un seul mot*.¹⁹⁵

Il n'est pas interdit de penser que, parmi les relations évoquées par Robert Challe, se trouvait celle de notre auteur anonyme.

¹⁹² D'Orléans 1690 : 218.

¹⁹³ Challe 1998 : 264-265.

¹⁹⁴ Elle n'a pas été incluse dans le texte original et ne fut publiée qu'en 1998.

¹⁹⁵ Dans la version du *Journal* de 1721, le texte de Challe diffère un peu : *J'ai encore d'autres relations que je vous destinais : mais celle de M. de la La Touche m'a paru la plus sincère : c'est pourquoi je la préfère aux autres* (2002 II : 307).

Révolte, amertume et désillusion, c'est encore à la plume lyrique de Robert Challe que nous emprunterons notre conclusion, en évoquant un acteur oublié et meurtri de cette aventure du Siam, un guerrier dont la carcasse brisée pourrissait dans la baie de Balassor, scandaleuse et pitoyable victime de cette royale amitié trahie et dévoyée en tentative de colonisation : *Il y a dans la rivière, devant la loge des Français, un navire qui a été bâti à Siam, plus grand, plus fort et plus beau qu'aucun de notre escadre. Il paraît de huit à neuf cents tonneaux, et on l'appelle le Siam, et on n'ose pas l'exposer à la mer, crainte d'accident. C'est certainement dommage qu'un si beau vaisseau reste inutile et à pourrir. Les autres nations y ont aussi des vaisseaux, et ont à présent autant de peur que nous que dans un autre temps ils peuvent en donner à un navire seul. Leurs vaisseaux naviguent, mais le Siam reste.*¹⁹⁶.

o - o - o

APPENDICE

Un « *État des officiers, majors, équipages et passagers qui se sont embarqués sur les vaisseaux partis pour le voyage de Siam.*¹⁹⁷ » nous renseigne précisément sur les troupes dont disposait Desfarges pour - selon les termes même de l'instruction donnée à Versailles le 25 janvier 1687 - *être en état de tout entreprendre et de porter la terreur dans tous les endroits des Indes s'il convenait au service de Sa Majesté.*¹⁹⁸ : en plus des officiers *en pied* et *réformés*, vingt-quatre sergents, soixante-douze caporaux, douze tambours et quatre cent quatre-vingt douze soldats, soit six cents hommes répartis en douze compagnies furent embarqués sur les

¹⁹⁶. Journal de Challe du 30 décembre 1690 (2002 II : 147).

¹⁹⁷. A.N. Marine B4 11(2) f° 504r° sqq.

¹⁹⁸. A.N. Col. C1/27 f° 16r°.

cinq vaisseaux de l'escadre Vaudricourt. Cent quarante-trois d'entre eux périrent durant la traversée, à cause, affirma Desfarges, *de la mauvaise qualité des vivres embarqués sur les flûtes*.¹⁹⁹.

Nous reproduisons ici en appendice une « *Liste des Officiers choisis par le Roy pour commander les Compagnies d'Infanterie que sa Majesté envoie a siam* » datée de Versailles, le 14 février 1687 et conservée aux Archives Nationales de Paris sous la référence *Col. C1/27 f° 46r° sqq.* On pourra comparer les noms cités dans ce document avec ceux mentionnés dans la relation et l'abrégé : il est toutefois vraisemblable que, durant les quinze jours qui s'écoulèrent entre la signature de cet ordre et le départ de l'escadre Vaudricourt, quelques aménagements ou défections de dernière minute modifièrent légèrement la liste.

Première Compagnie

Les sieurs Dalvimar : capitaine et major.²⁰⁰

Suhart : lieutenant

Ch. Sevin : enseigne

Deuxième Compagnie

Chevalier du Halgouet : capitaine

Descaves : lieutenant

De Rougemont : enseigne

Troisième Compagnie

Launay hirigoyen : capitaine

Vandieres : lieutenant

¹⁹⁹. A.N. Col. C1/23 f° 220r°.

²⁰⁰. En sa qualité de major, le sieur d'Alvimar (ou d'Alvimare) était logiquement désigné pour être commandant de Bangkok. Desfarges, qui le détestait, le démit de cette fonction au profit de Beauchamp. On trouve dans un rapport rédigé au Siam le 27 décembre 1687 et transmis en France par l'ambassade La Loubère (A.N. C1/23 : 220r°) : *le sieur d'Alvimar est homme d'honneur, mais l'emploi de capitaine et major ne lui convient point. Lorsqu'il [Desfarges] fut à la cour de Siam, il fut obligé de donner le commandement de la place sous le sieur de Verdesalle au sieur de Beauchamp, major de la place, qui est un très bon officier.* On lit un peu plus loin dans le même document : *le sieur d'Alvimar se plaint que M. Desfarges a donné au sieur de Beauchamp le commandement de Bangkok à son préjudice.* La phrase suivante, bien que rayée d'une croix, demeure lisible : *Il [d'Alvimar] dit que ledit sieur Desfarges le méprise à cause qu'il a été à madame la marquise, et que lorsque M. Constance lui demande qui il est, ledit sieur Desfarges ne répond qu'en riant et secouant la tête d'une manière fort méprisable* (A.N. C1/23 f° 221r°).

Montigny : enseigne

Quatrième Compagnie

De la Cressonniere : capitaine

La Heronniere : lieutenant

De la Broise : enseigne

Cinquième Compagnie

La Pougeterie : capitaine

Marquiessur : lieutenant

De Geoffroy : enseigne²⁰¹

Sixième Compagnie²⁰²

Hitton : capitaine²⁰³

d'honville : lieutenant

Chevalier de Bonvoust : enseigne

Septième Compagnie

De la Roche du Vigier : enseigne²⁰⁴

Chevalier de la Comme : lieutenant

St Cricq : enseigne

Huitième Compagnie

Lavanblanche : capitaine

La Dorbelaye : lieutenant

Danglard de la Nochegude : enseigne

Neuvième Compagnie

Defarges : capitaine

Le chevalier de Farges : lieutenant

de Pienne : enseigne

Dixième Compagnie

Plantier : capitaine²⁰⁵

²⁰¹. Lors du séjour à Pondichéry, Desfarges affecta le sieur de Geoffroy, *un des plus sages officiers qui soient*, comme aide-major de d'Alvimar. Rudoyé et maltraité par le capitaine, le malheureux enseigne supplia tous les jours Desfarges *de le tirer de cet emploi* (Desfarges, lettre datée de Pondichéry le 27 février 1689, A.N. Col. C1/25 f° 51r°).

²⁰². Cette compagnie était l'une des trois désignées pour investir Mergui sous les ordres de du Bruant. Il semble que son commandement ait été légèrement modifié, puisqu'au début de l'abrégé (f° 150r°), l'auteur cite le lieutenant Kerjulien, qui n'apparaît pas dans cette liste, et l'enseigne Sevin, initialement affecté à la première compagnie.

²⁰³. D'après le père Le Blanc, le capitaine Hiton, *brave officier*, mourut noyé le 24 juin 1688 lors de l'abandon de Mergui par du Bruant (Le Blanc 1692 II : 298).

²⁰⁴. Il s'agit probablement d'une erreur. De la Roche du Vigier est partout présenté comme capitaine.

²⁰⁵. Plantier mourut pendant la traversée. Le rapport cité note 200 (A.N. Col. C1/23 f° 221r°) indique que l'ingénieur Lamare, qui avait renoncé au gouvernement de Mergui et au titre d'Ok-phra pour bénéficier des appointements d'ingénieur que lui avait fait miroiter le chevalier de Chaumont, postula pour remplacer le

Saumorey : lieutenant
De Vauré : enseigne

Onzième Compagnie

Vollant : capitaine
audibert : lieutenant²⁰⁶
Daucher du Treuil : enseigne

Douzième Compagnie

Vieil Chastel : capitaine et aide major
Dumesnil Rolland : lieutenant
De Stacy : enseigne

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

ACADEMIE FRANCAISE. *Le dictionnaire de l'Académie française*, dédié au Roy (2 tomes).

Paris, Coignard, 1694.

ANONYME. *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux* contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et l'autre langue (8 tomes). 6^e éd. Paris, Compagnie des libraires associés, 1771.

DIDEROT ET D'ALEMBERT. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres* (17 tomes). Paris, 1751 à 1772.

FURETIERE, Antoine. *Dictionnaire universel...* Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

YULE, Henry and BURNELL, Arthur C. *Hobson-Jobson*, a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases, and the kindred terms, etymological, historical, geographical and discursive. London, Murray, 1903.

capitaine décédé. Desfarges, qui avait le sens de la famille, donna la préférence à son fils : *Le sieur Plantier étant mort, il [Desfarges] espère qu'on approuvera qu'il ait donné sa compagnie au chevalier Desfarges* (A.N. Col. C1/23 f° 220r°).

²⁰⁶ Victime du surmenage et du mal du pays, le sieur d'Audibert demanda instamment son rapatriement, ainsi qu'on peut le lire dans le rapport mentionné note 200 (A.N. Col. C1/23 f° 221r°) : *le sieur d'Audibert n'ayant pas eu un moment de fête depuis qu'il est à Siam, il supplie de lui permettre de venir servir en France.*

Ouvrages sur le Siam

CHOISY, François-Timoléon, abbé de. *Voyage au Siam fait en 1685 et 1686*. Paris, Mabre-Cramoisy, 1687.

FORBIN, Claude de. *Le voyage du comte de Forbin à Siam*. Hors Barrière, Zulma, 1991.

GERVAISE, Nicolas. *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*. Paris, Barbin, 1688.

JACQ-HERGOUALC'H, Michel. *Étude historique et critique du livre de Simon de la Loubère « Du royaume de Siam »*. Éditions Recherche sur les Civilisation, Paris, 1987.

JACQ-HERGOUALC'H, Michel. *Étude historique et critique du Journal de voyage de Siam de Claude Céberet, Envoyé extraordinaire du Roi en 1687 et 1688*. Éditions l'Harmattan, Paris, 1992.

JACQ-HERGOUALC'H, Michel. *L'Europe et le Siam du XVIe au XVIIIe siècle – Apports culturels*. Paris, l'Harmattan, 1993.

KAEMPFER, Engelbert. *A Description of Japan together with a Description of the Kingdom of Siam*. London, 1727. Réédition sous le titre *A Description of the Kingdom of Siam*. Bangkok, Orchid Press, 1998.

TACHARD Guy. *Second voyage du père Tachard et des Jésuites envoyés par le Roi au royaume de Siam...* Paris, Horthemels, 1689.

Sur la révolution de 1688

Ouvrages imprimés :

CHALLE, Robert. *Journal du voyage des Indes orientales, texte publié d'après le manuscrit olographe*. Jacques Popin et Frédéric Deloffre. Genève, Droz, 1998.

CHALLE, Robert. *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales, version 1721 (2 tomes)*, nlle éd., réd. Frédéric Deloffre et Jacques Popin. Paris, Mercure de France, 2002.

DE BÈZE, Claude. *Mémoire du père de Bèze sur la vie de Constance Phaulkon, Premier ministre du roi du Siam Phra Narai, et sa triste fin*, réd. Jean Drans et Henri Bernard, S.J. Tokyo, Presse Salesiennes, 1947.

DESFARGES [Général]. *Relation des révolutions arrivées à Siam dans l'année 1688*. Amsterdam, Brunet, 1691. (Une version moderne de cette relation a été publiée dans le *Cabinet Historique*, vol. VII, 1861).

LAUNAY, Adrien. *Histoire de la Mission de Siam, 1662-1811. Documents Historiques* (2 tomes). Paris, Téqui, 1920.

LA TOUCHE [Lieutenant]. *Relation de ce qui est arrivé dans le royaume de Siam*. Fait partie de Robert Challe, *Journal du voyage des Indes orientales*, 1998, q.v.

LE BLANC, Marcel. *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688 et de l'état présent des Indes* (2 tomes). Lyon, Molin, 1692.

LINGAT, Robert. Une lettre de Véret sur la révolution siamoise de 1688. *T'oung Pao* vol. XXXI (1935): 330-360.

MARTIN, François. *Mémoires*, réd. A. Martineau (3 tomes). Paris, Société de l'Histoire des Colonies Françaises, 1931, 1932, 1934.

ORLÉANS, Père d'. *Histoire de M. Constance, premier ministre du roi de Siam, et de la dernière révolution de cet État*. Tours, Philibert Masson, 1690.

SMITHIES, Michael. *Madame Constance's jewels*. *Journal of the Siam Society* vol. 88 (2001): 111-121.

SMITHIES, Michael. *Three military accounts of the 1688 "Révolution" in Siam : Desfarges, La Touche, Vollant des Verquains*. Bangkok, Orchid Press, 2002.

SMITHIES, Michael. *A Resounding Failure : Martin and the French in Siam 1672-1693*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1998.

VOLLANT DES VERQUAINS, Jean. *Histoire de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688: Particularités de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688*. Lille, J.C. Malte, 1691.

Relations manuscrites

ANONYME. *Relation succincte du changement surprenant arrivé dans le Royaume de Siam en l'année 1688. A Siam de la ville de Judia le dernier de novembre 1688*. A.N. Col. C1/24 ff° 130v°-139v°.

BEAUCHAMP [Major]. *Lettre au marquis de Villette, datée de Middelbourg le 17 octobre 1689*. A.N. Col. C1/25 ff° 73r°-82v°.

BEAUCHAMP [Major] *Relation des révolutions de la cour de Siam*. B.N. Ms Fr. 8210 ff° 506r°-570r°. Catalogué par erreur sous le nom de Pinsonneau. Imprimé comme anonyme sous le titre *Les Français à Siam 1685-1689*. Le Cabinet Historique, VIIe année, 1861 : 177-234, 262-296, 326-339.

DESFARGES [Général]. *Lettre écrite à Pondichéry le 27 février 1689*. A.N. Col. C1/25 ff° 50r°-51r°.

SAINT-VANDRILLE [Lieutenant de]. *Relation des Révolutions arrivées dans le Royaume de Siam du Sieur de Saint-Vandrilte*. A.N. Col. C1/25 ff° 106-117.

VOLLANT DES VERQUAINS, Jean. *Relation datée de Middelbourg, le 17 novembre 1689*. A.N. Col. C1/25 ff° 84-90.

Divers

DANGEAU, Philippe de Courcillon [Marquis de]. *Journal* publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, et Montaiglon avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, Firmin Didot frères (14 tomes), Paris, 1854 à 1858.

LABAT, Jean-Baptiste. *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique*, Paris 1732. Version moderne annotée, établie et présentée par Michel Le Bris sous le titre *Voyage aux Isles – Chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705* – Phébus, Paris, 1993.

LECLERC, Jean. *Le Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689*. Fides, 1976.

REINACH, Lucien de. *Recueil des traités conclus par la France en Extrême-orient – 1684-1902*, Paris, Ernest Leroux, 1902.

SOTTAS, Julien. *Histoire de la Compagnie royale des Indes orientales 1664-1719*. Paris, Plon, 1905. Ed. fac-simile, Rennes, La Découverte, 1994.